Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

Bilan énergétique 2024

PONT PEAN

Morgane Seznec
02 99 358 353
morgane.seznec@alec-rennes.org

Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

Bilan énergétique du patrimoine communal

ALEC
AGENCE LOCALE
DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
DU PAYS DE RENNES

Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

L'ALEC du Pays de Rennes et le Conseil en Energie Partagé

ALEC
AGENCE LOCALE
DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
DU PAYS DE RENNES

Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

L'ALEC du pays de Rennes, en bref

Depuis plus de 20 ans, l'ALEC du Pays de Rennes sensibilise et accompagne tous les acteurs du territoire, afin de les aider à intégrer les enjeux énergétiques et climatiques, pour mieux vivre aujourd'hui et demain.

ALEC
AGENCE LOCALE
DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
DU PAYS DE RENNES

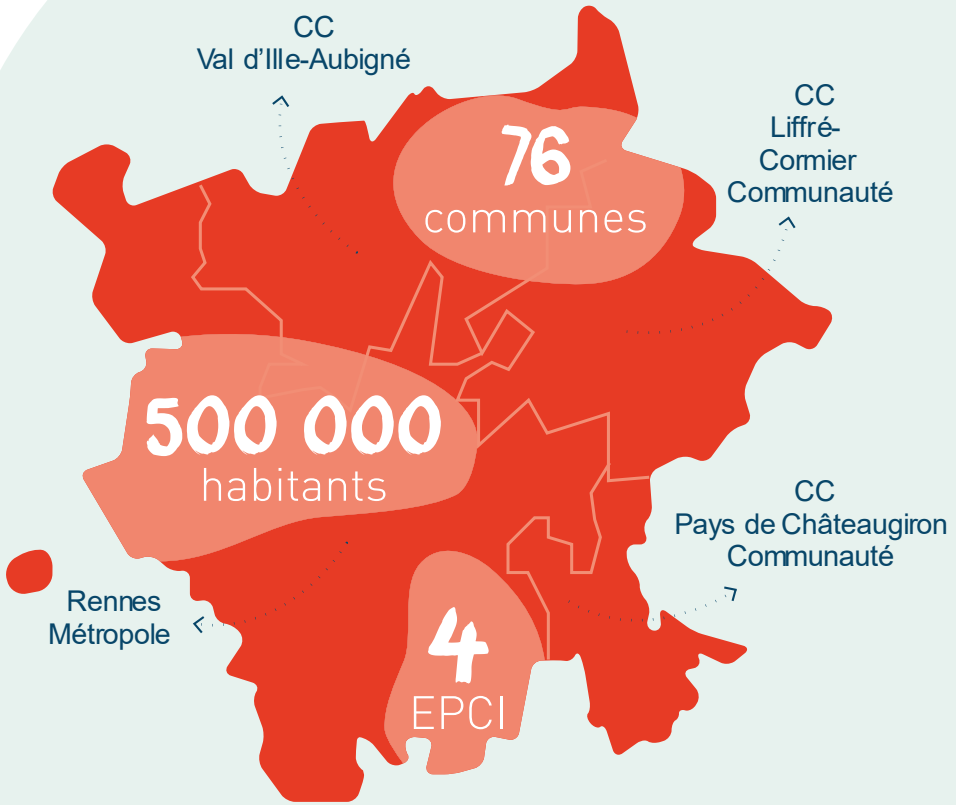
énergie et climat : agir ensemble pour mieux vivre aujourd'hui et demain !

Sensibiliser, accompagner, former

TOUS les acteurs du territoire

POUR les aider à intégrer les enjeux énergétiques et écologiques

ET préserver notre santé et la planète !



Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

Le Conseil en Énergie Partagé - CEP

Le principe : partager une compétence énergie entre plusieurs communes !

- Suivi des consommations énergétiques et réalisation d'un bilan énergétique annuel
- Accompagnement de projets (construction, rénovation)
- Réalisation de missions techniques :
  - Tournée de régulation du chauffage
  - Campagne de mesures de température, de CO_2
  - Pré diagnostic de bâtiments
  - Thermographie infrarouge
- Mission sur-mesure en fonction des besoins

69
communes adhérentes

30
missions à découvrir





Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

Contexte du bilan

ALEC
AGENCE LOCALE
DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
DU PAYS DE RENNES

Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

Patrimoine énergétique communal

4 395 habitants



Le patrimoine, de quoi on parle ?

Bâtiments Communaux :
26 sites | ≃ 18 891 m²

- 20 contrats d'électricité (dont 2 tarifs C4)
- 8 sites au chauffage gaz

Véhicules et équipements thermiques

- Carburants : gasoil, essence, gasoil non routier (services techniques)

Éclairage public

- Compétence Rennes Métropole

Eau potable

- 17 points de comptage

Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

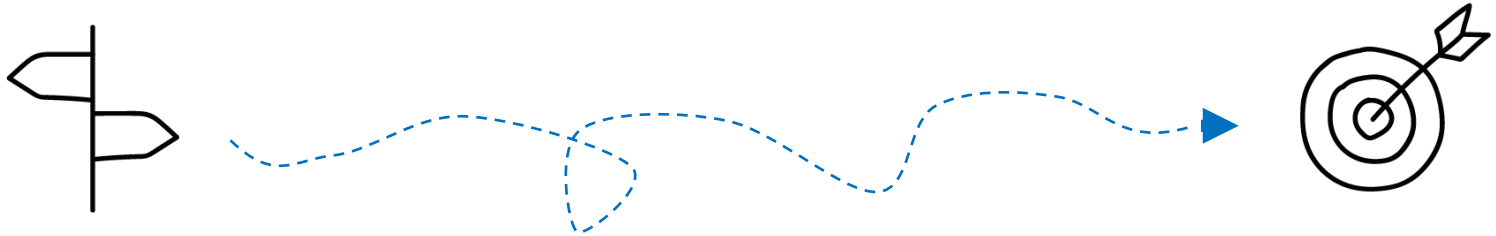
Le PCAET intercommunal

Le Plan Climat Air Énergie Territorial de Rennes Métropole



Les grands objectifs à l'horizon 2030

- Réduction des consommations énergétiques de 22 % par rapport à 2019
- Réduction des émissions de CO_2 de 64 % par rapport à 2019
- 25 % d'énergies renouvelables produites sur le territoire



2019 **2030**

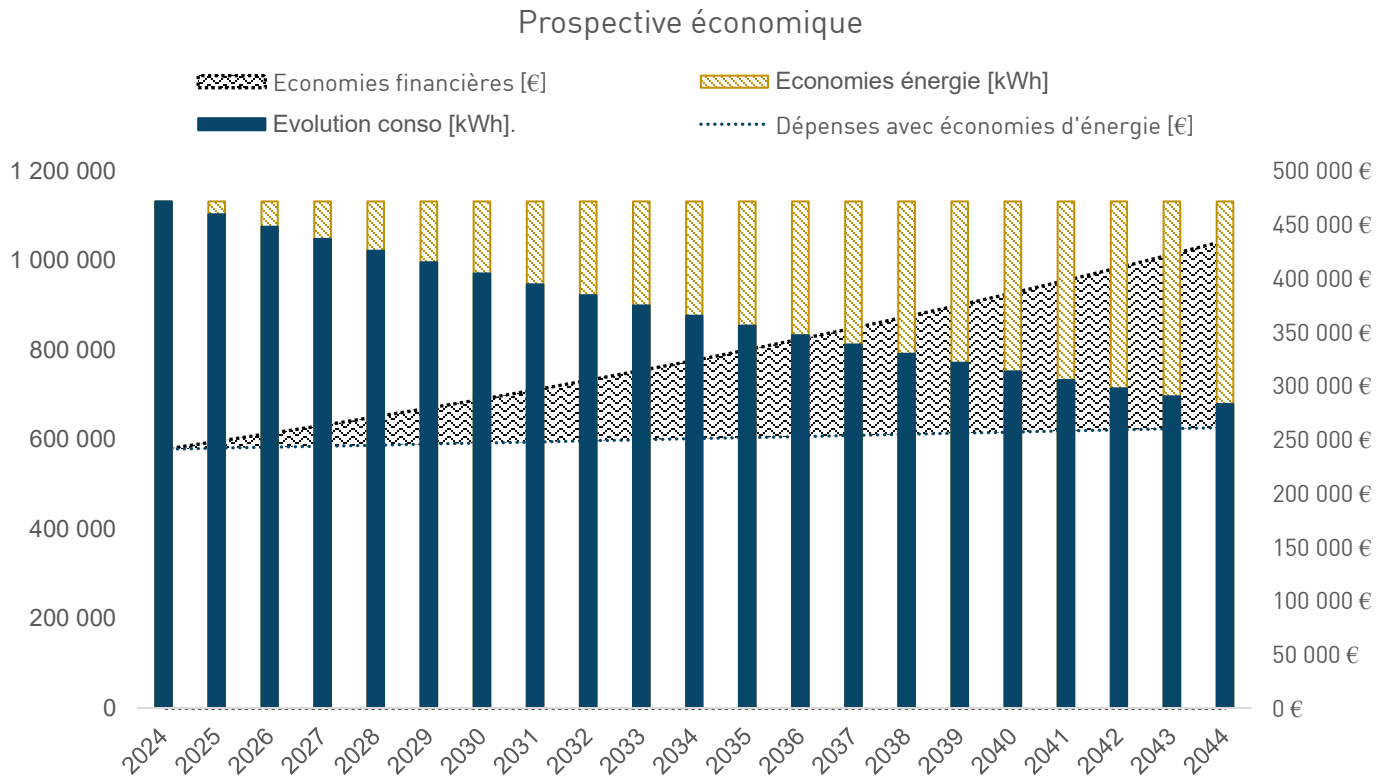
Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

Prospective économique

Stabilité des consommations pendant 20 ans

-40% des consommations dans 20 ans

Prix de l'énergie : + 3% par an



Dans 20 ans :

5 043 000kWh non consommés

1 645 000€ non dépensés

Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX A VENIR

PROJECTIONS POUR PONT PEAN DANS UNE FRANCE À + 4° EN 2100 (PAR RAPPORT À LA PÉRIODE PRÉINDUSTRIELLE)

source OEB OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT EN BRETAGNE
MON TERRITOIRE SOUS +4°C

		2030	2050
Nb de jours de fortes chaleurs par an	Climat de référence 1976-2005 : 5 jour(s)	+2°C : 10 jour(s)	+2,7°C : 16 jour(s)
Nb de jours de journées chaudes par an	32 jour(s)	49 jour(s) soit +17 jour(s)	59 jour(s) soit +28 jour(s)
Nb de jours de nuits chaudes par an	1 nuit	4 nuits	6 nuits

La fréquence des risques sont multipliés par 2 ou par 4.

D'autres indicateurs : https://bretagne-environnement.fr/tableau-de-bord/mon-territoire-sous-4degres-adaptation-climat-bretagne

Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

Evolution des consommations énergétiques globales

ALEC
AGENCE LOCALE
DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
DU PAYS DE RENNES

Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

Bilan des consommations 2024

Energie



1 270 844 kWh corrigé DJU

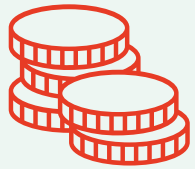
≈ 85 foyers

Gaz à effet de serre



239 tCO_2

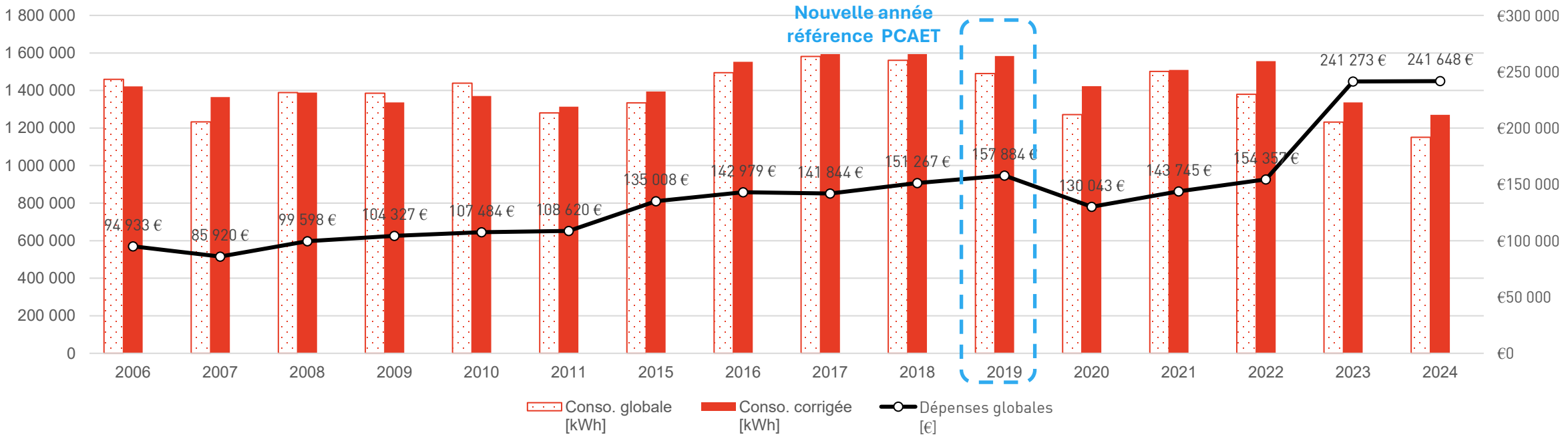
Dépenses



241 648 €

Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

Evolutions des consommations et dépenses



2023 / 2024	- 5 %*	-	- 5 %	-1 %
2019 / 2024	- 20 %*	+ 53%	- 12 %	- 4 %

*données corrigées DJU

Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

Ratios et indicateurs

289

kWh/habitant
d'énergie consommée

*Moyenne commune PdR de 2 500 à 5 000 hab- 2023 : **266 kWh/hab***

55

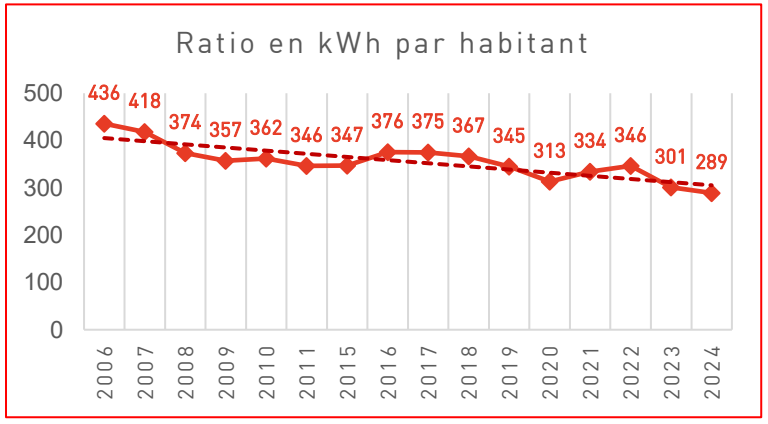
€/habitant
d'énergie facturée

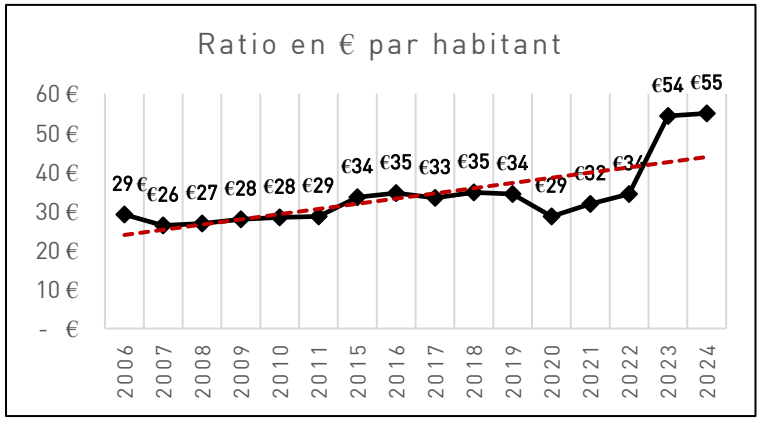
*Moyenne commune PdR de 2 500 à 5 000 hab – 2023 : **61 kWh/hab***

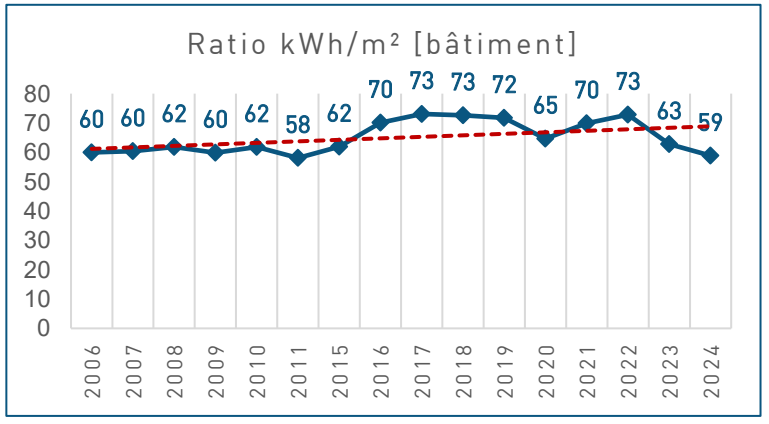
59

kWh/m²

*Moyenne commune PdR de 2 500 à 5 000 hab- 2023 : **87 kWh/hab***







Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

Zoom pour les objectifs PCAET - (kWh et CO2)

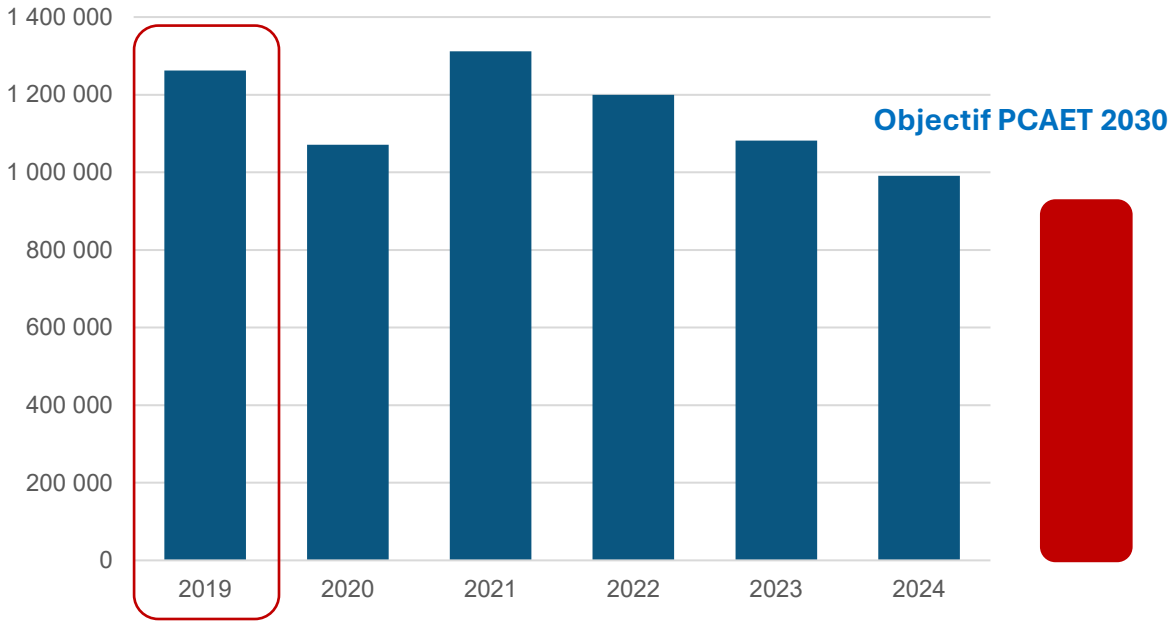
2019 ▶ 2030

- 22 %
kWh

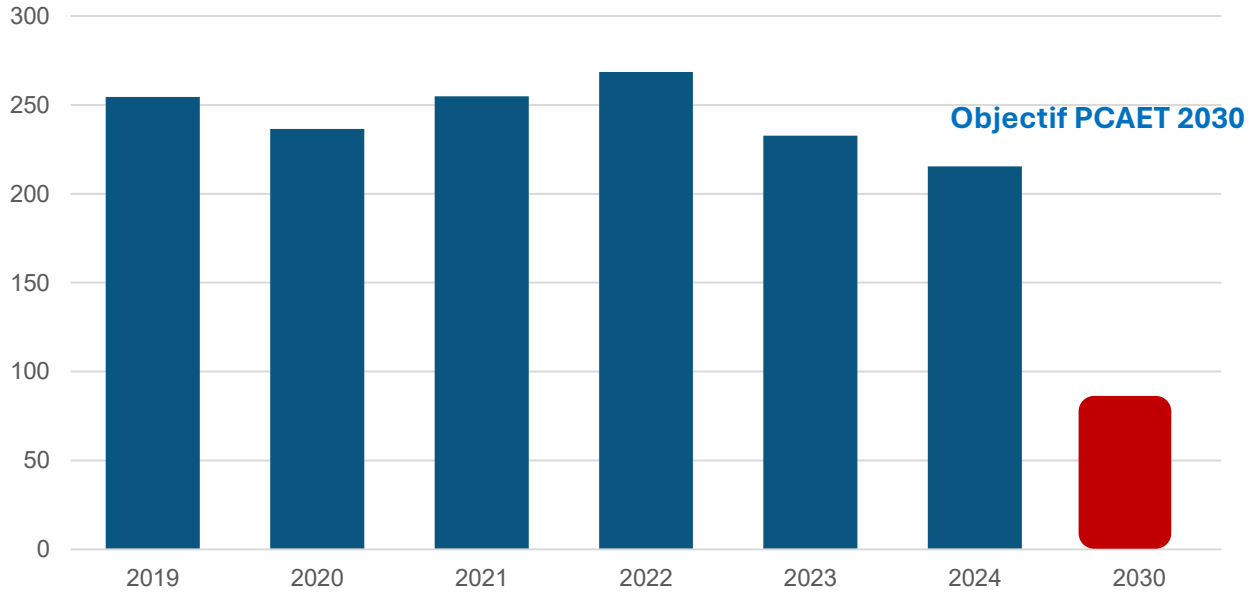
- 64 %
kg CO_2

25 % de production d'énergie renouvelable

Consommations par secteur (kWh)



Evolution des émissions de gaz à effet de serre
(en tonne de CO_2)



Réduire d'environ 272 MWh la consommation d'énergie du secteur bâtiment.
= C'est l'équivalent de la consommation annuelle du site hall de sport et cantine.

Réduire d'environ 162tCO2 les émissions du secteur bâtiment.
= C'est environ 2 fois les émissions annuelles des écoles.

Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

Evolution du prix des énergies

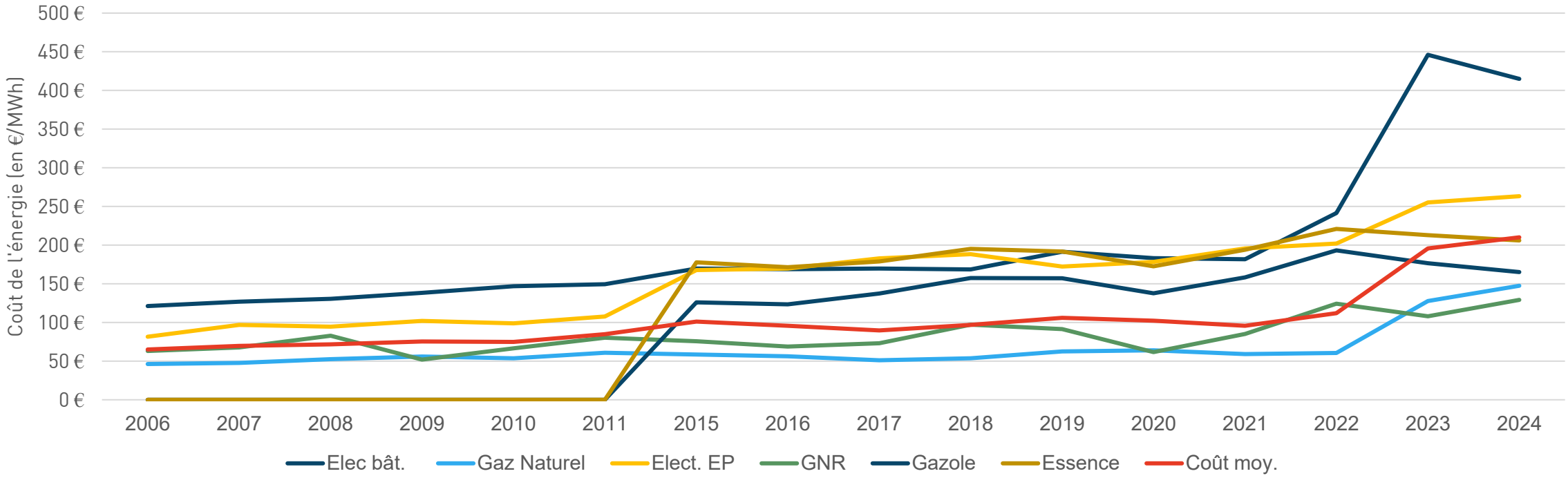
Electricité

415€/MWh
(- 7%)

Gaz

147 €/MWh
(+ 16%)

+ 98 % du coût moyen des énergies entre 2019 et 2024



Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

Répartition par secteur



86 %



9 %



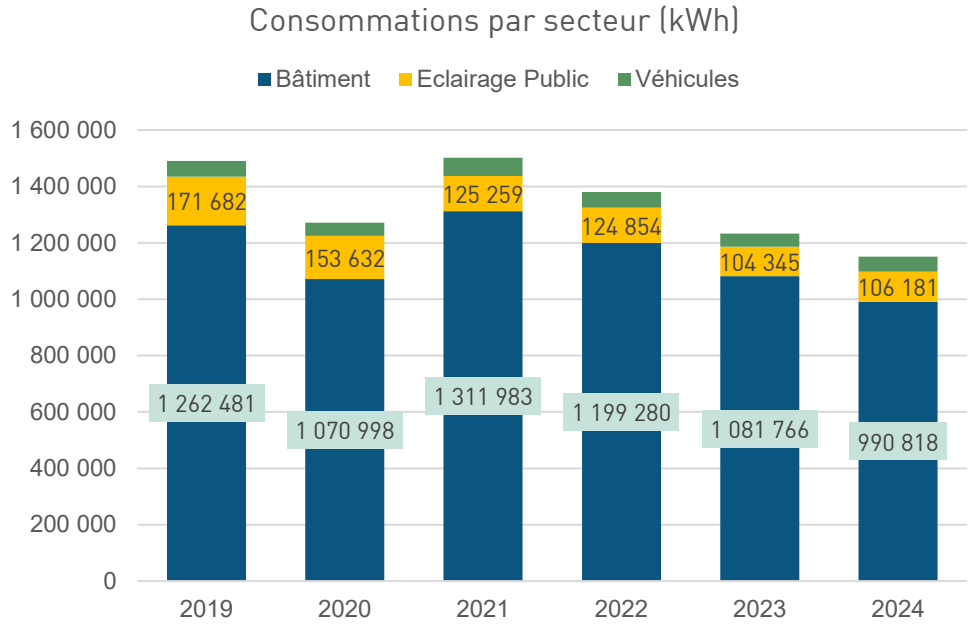
5 %

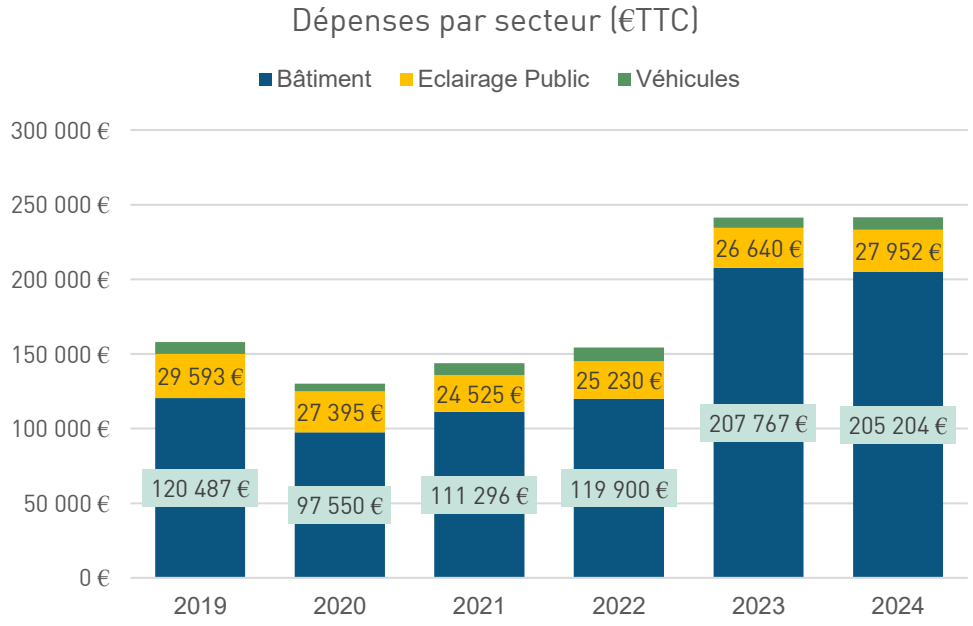


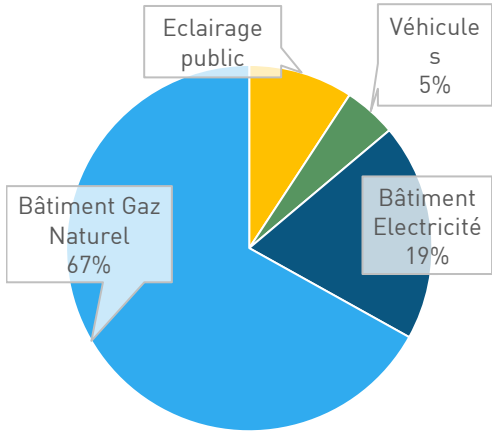
→ Bâtiments	- 8 %	- 1 %
→ Eclairage public	+ 2 %	+ 5 %
→ Véhicules	+ 16 %	+ 24 %

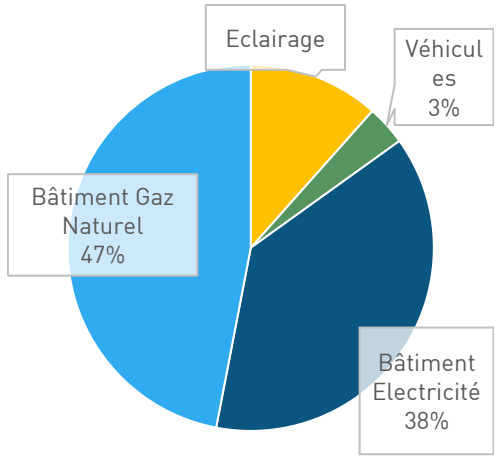
Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

Répartition par secteur



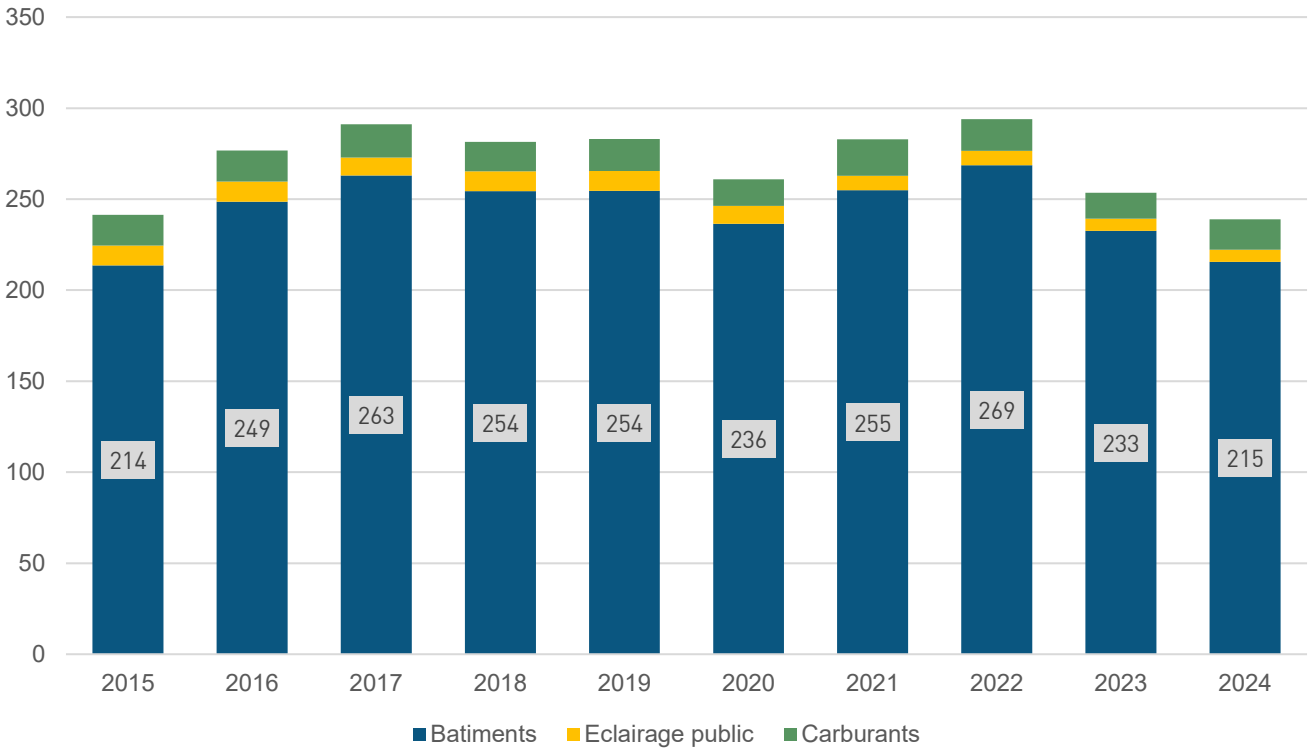






Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

Emissions GES CO2 (tCO2/an)





90 %



6 %



84 %



3 %



7 %



En 2024, les émissions de GES = 239 tonnes équivalent CO2

= 18,5 tonnes de bœuf consommé

= 1 238 000 km parcourus en voiture (31 fois le tour du monde)



84% des émissions sont liées au chauffage gaz

Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

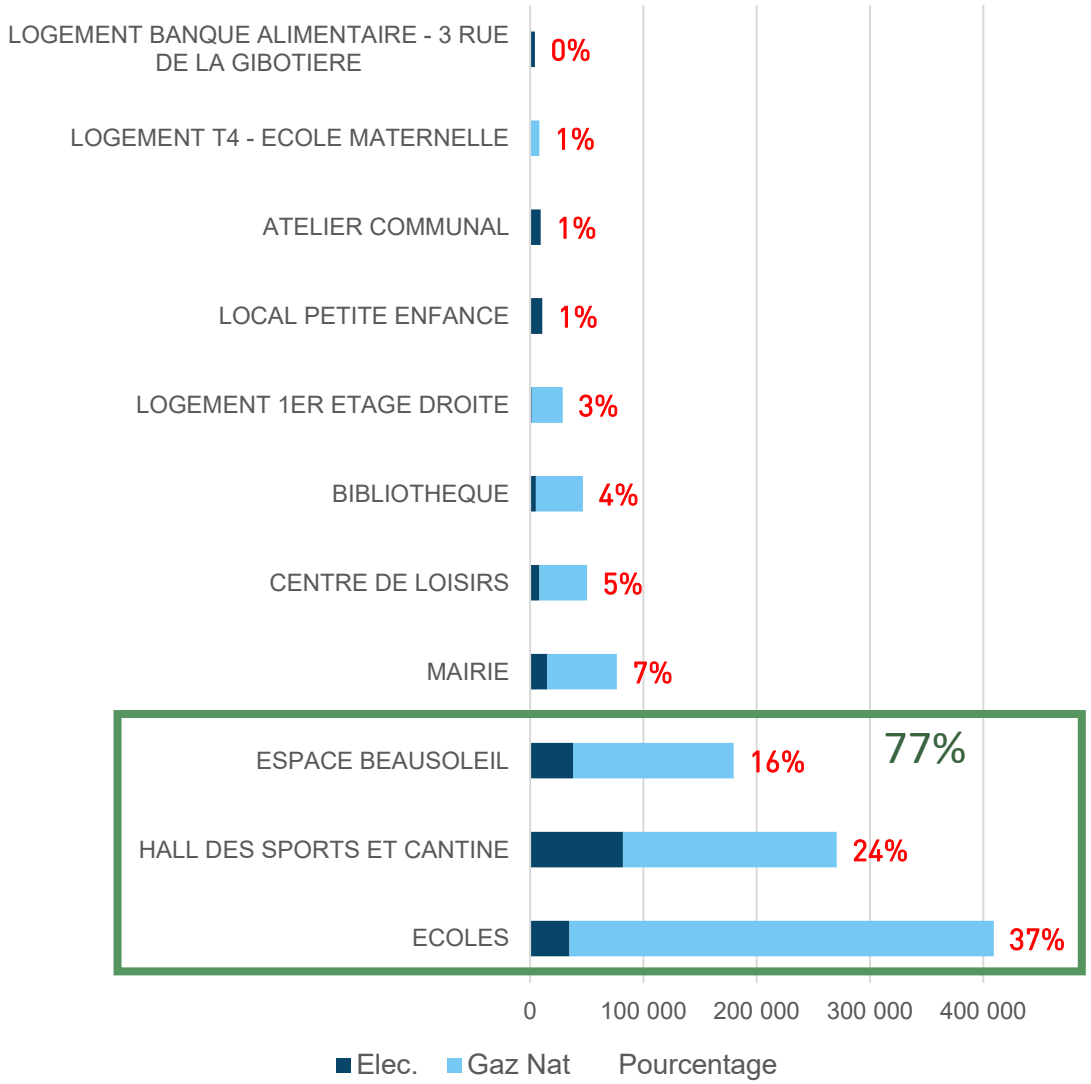
Consommations des bâtiments

ALEC
AGENCE LOCALE
DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
DU PAYS DE RENNES

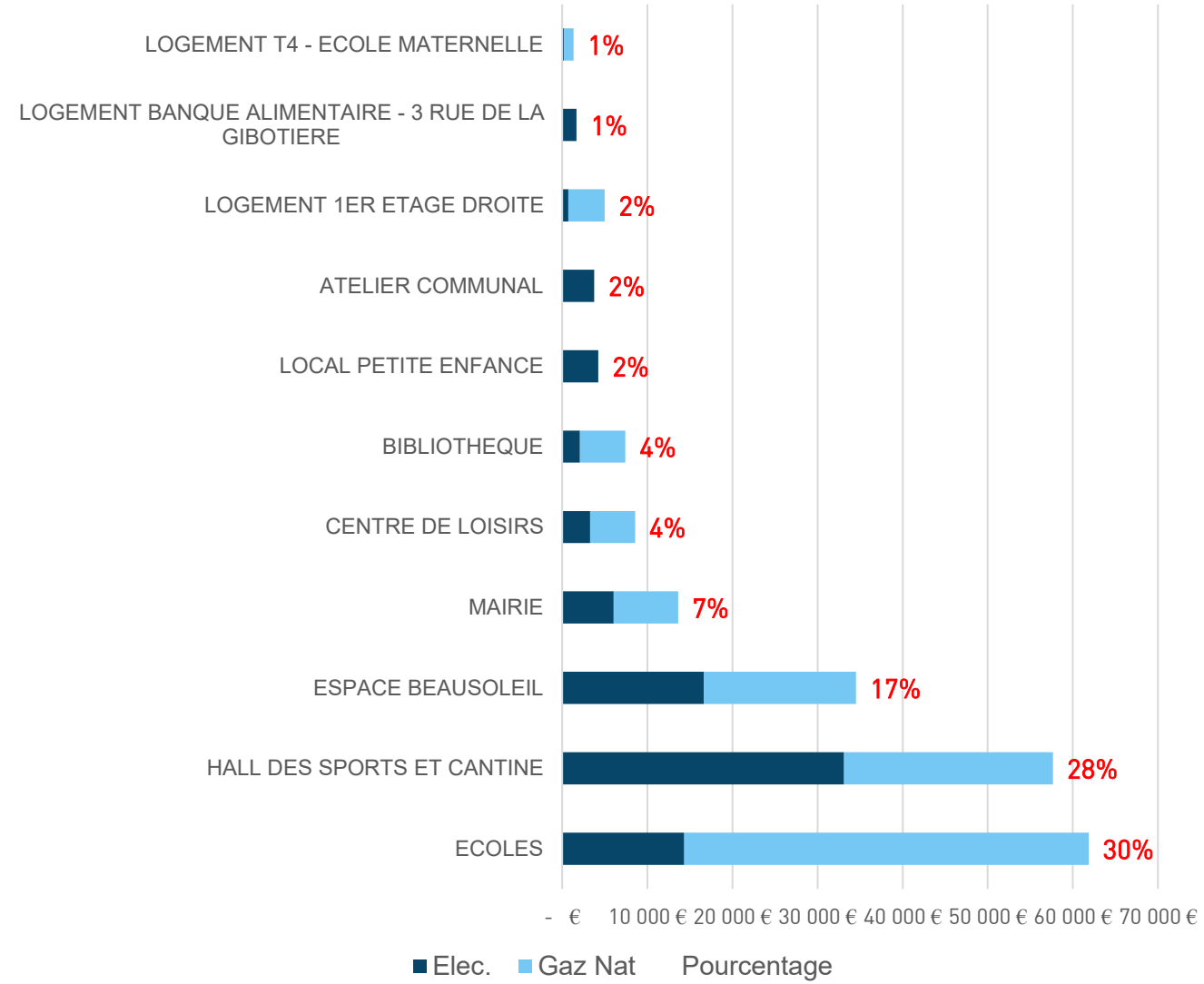
Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

Synthèse Bâtiments

Consommations par site



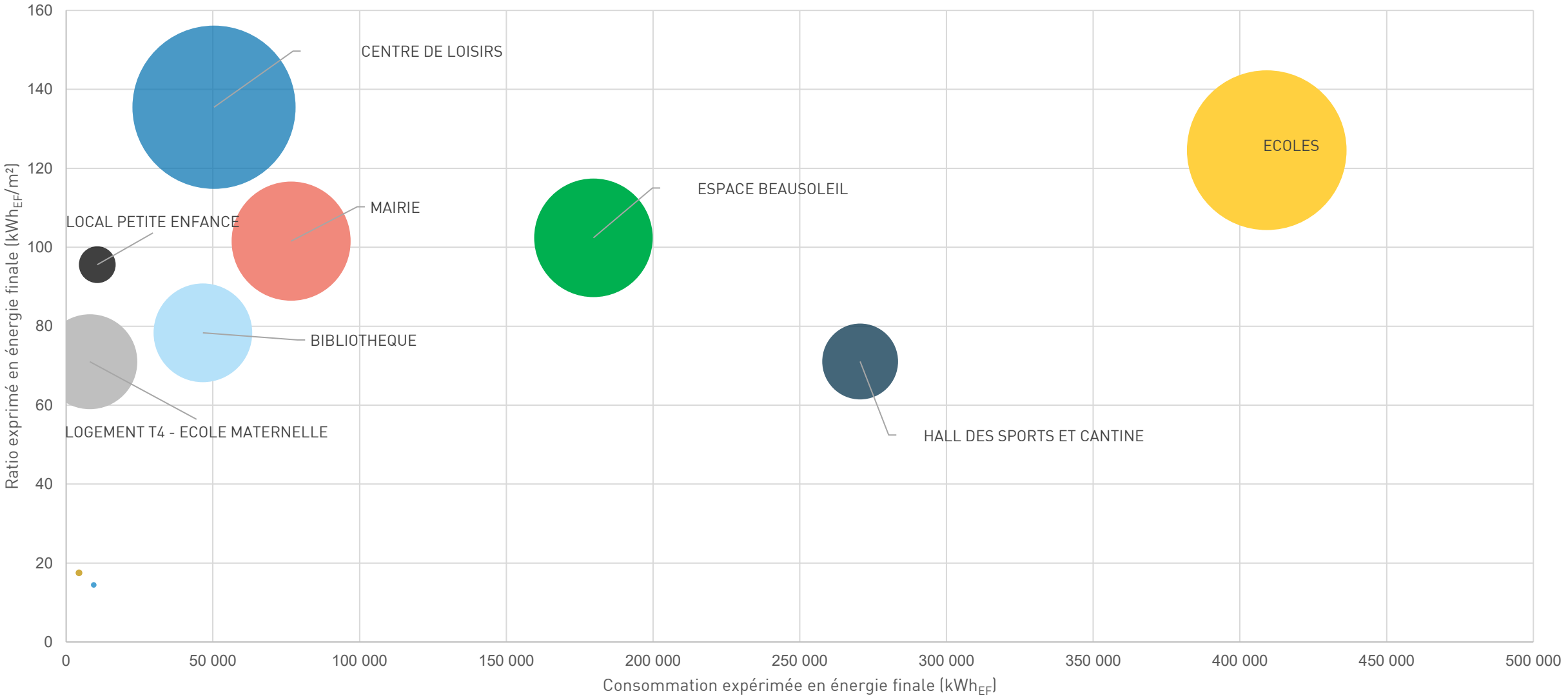
Dépenses par site



Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

Synthèse Bâtiments

Vue synthétique des principaux bâtiments (taille bulle : CO_2/m^2)



Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

Evolution du prix des énergies

Electricité :

- Hausse de 2021 à 2022 : + de 30%
- Hausse de 2022 à 2023 : + de 157% ou x2,6

SDE35 ACTEUR PUBLIC DES ÉNERGIES



Loi de finance rectificative 2022

Aide pour les collectivités pour faire face à l'augmentation du point d'indice pour les salaires et les augmentations des coûts (article 14) – en attente du décret d'application :

Les communes et les groupements concernés par cette dotation seraient ceux répondant aux critères cumulatifs suivants :

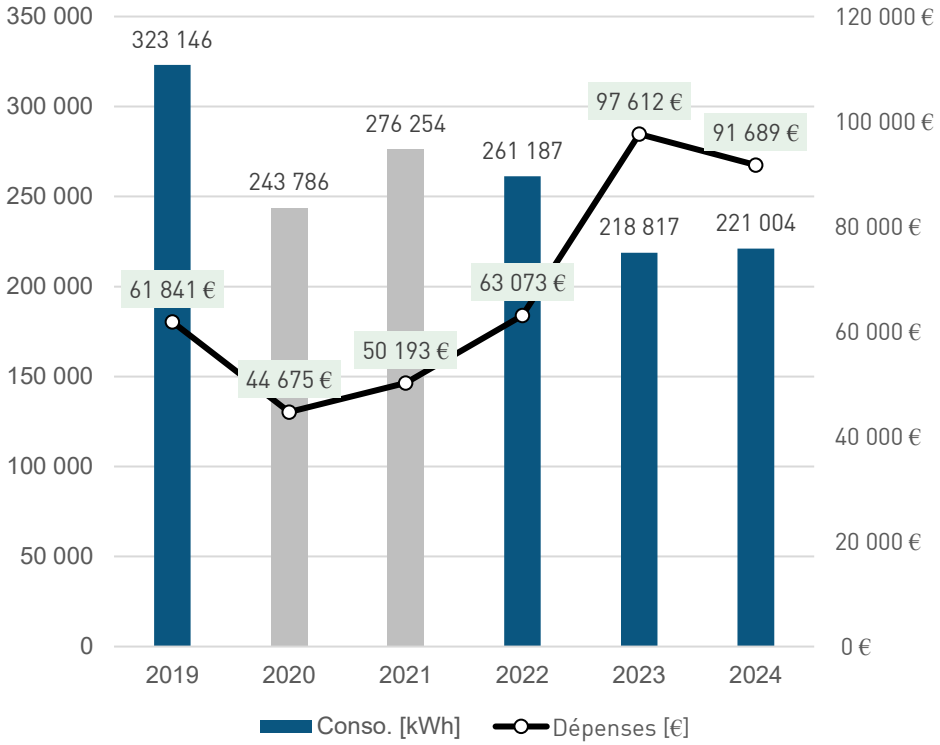
- Épargne brute au 31 décembre 2021 représentait moins de 22 % de leurs recettes réelles de fonctionnement
- Épargne brute a enregistré en 2022 une baisse de plus de 25 %, principalement du fait, de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique et des effets de l'inflation sur les dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain.
- Parmi les communes et les EPCI à fiscalité propre, éligibilité à la dotation sur un critère :
  - de potentiel financier pour les communes
  - de potentiel fiscal pour les EPCI

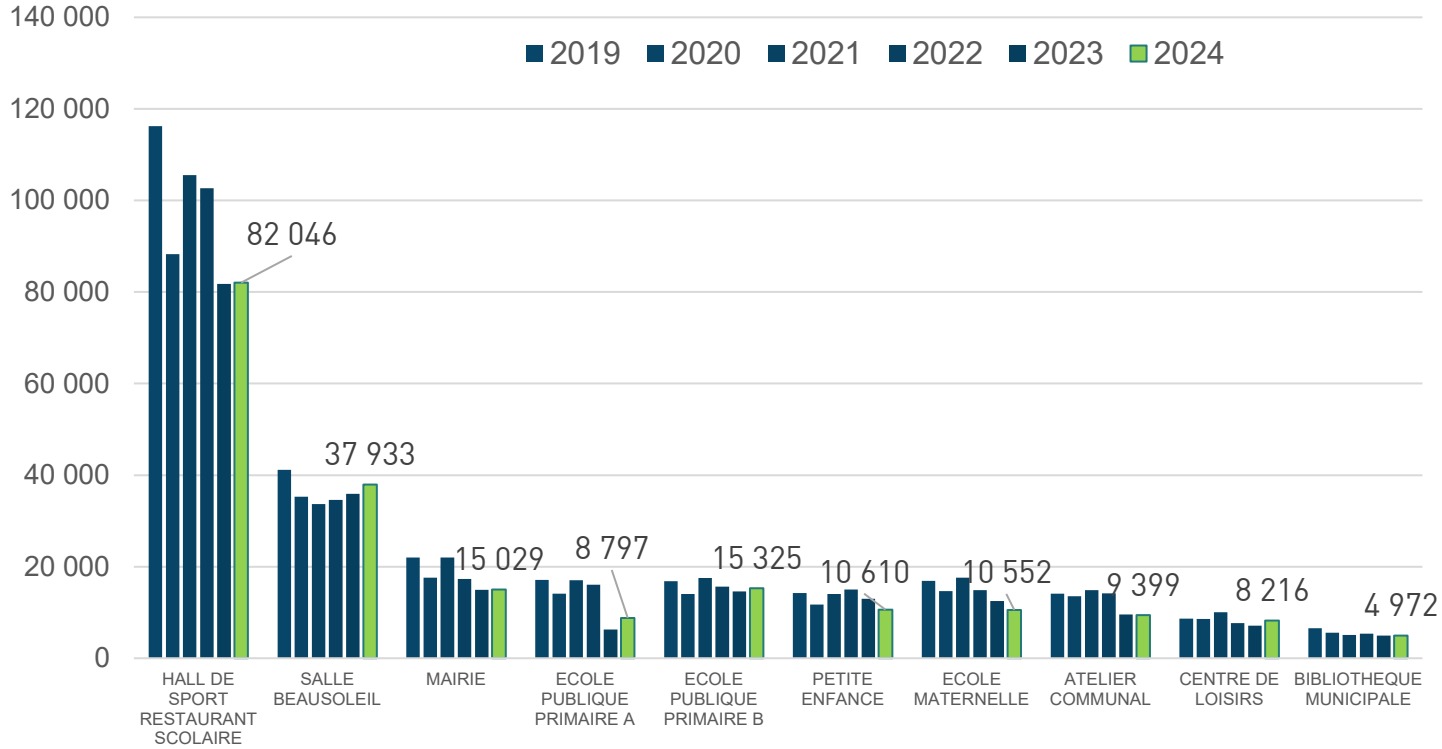
Pour les bénéficiaires de la dotation :

- Compensation de la hausse des dépenses constatées en 2022 au titre de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique à hauteur de 50%
- Compensation des hausses de dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain et d'achats de produits alimentaires constatées en 2022 à hauteur de 70%

Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

Secteur bâtiment : électricité







+ 1 %

+ 2 187 kWh

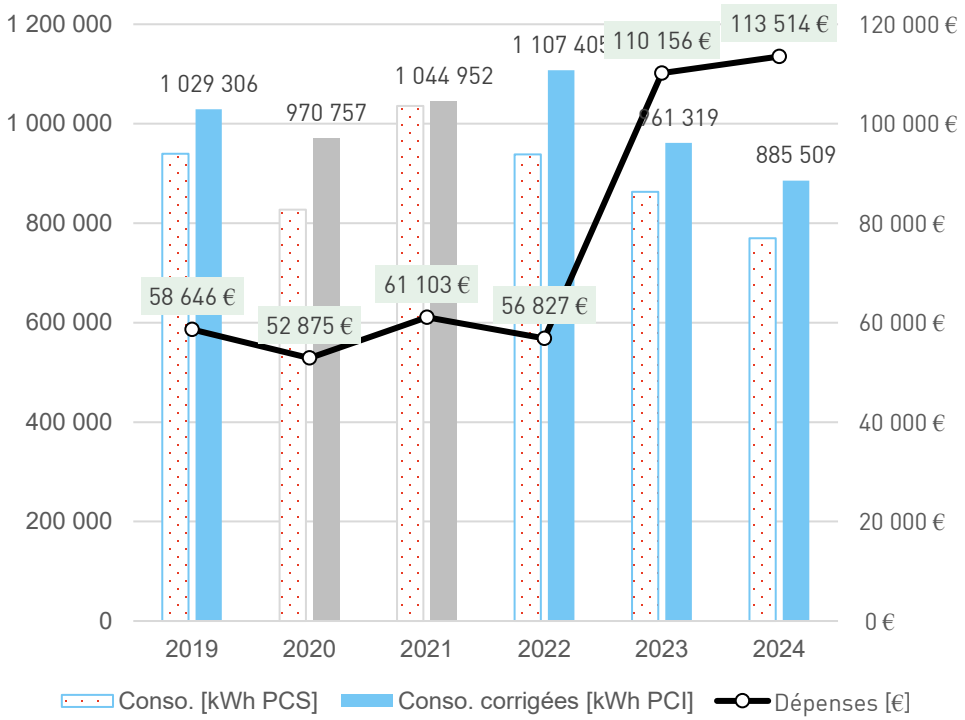
- 6 %

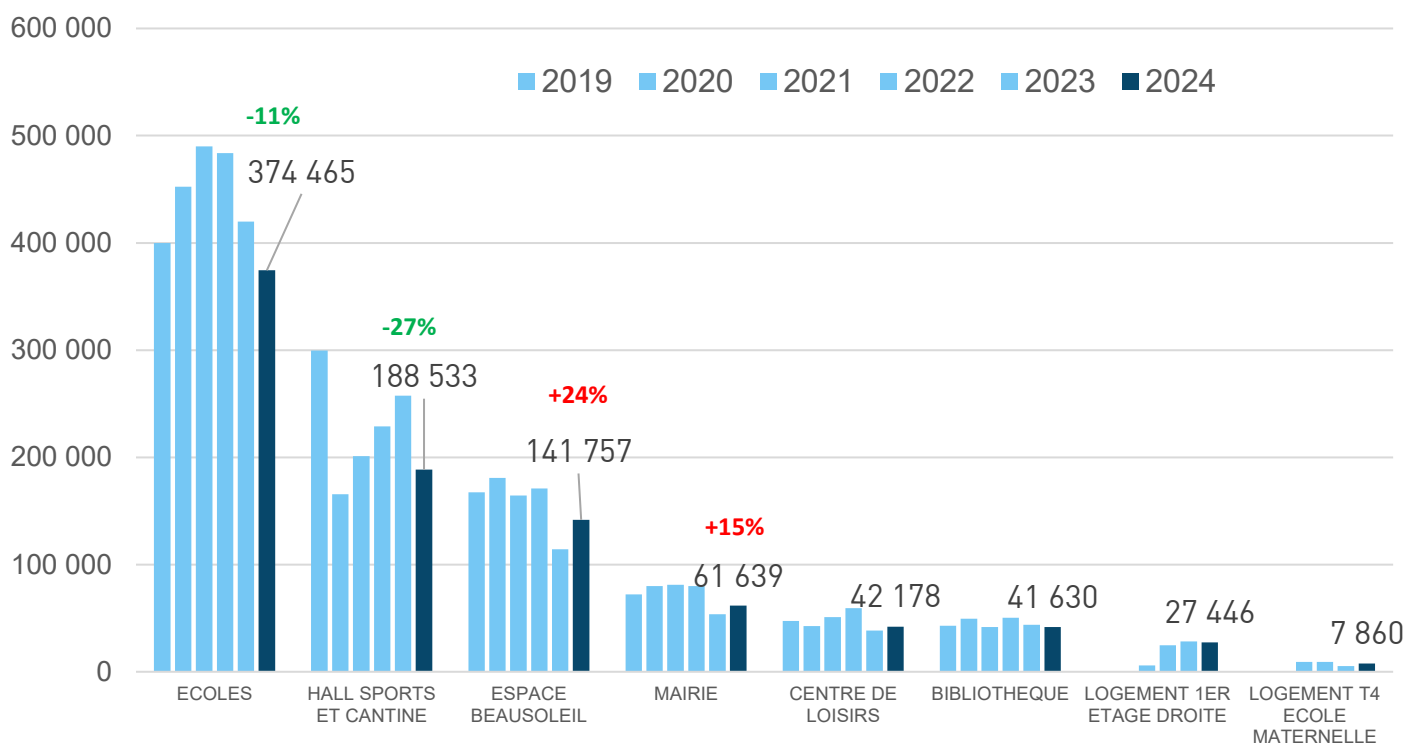
- 5 922 €

- → 19% : Part de la conso totale pour l'électricité du secteur bâti
- → 37% : Part du site le plus consommateur
- → Les logements n'apparaissent pas sur le graphique (14 626 kWh soit 7% des consommations élec)
- → 2 sites C4 : hall de sport restaurant scolaire et espace beausoleil

Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

Secteur bâtiment : gaz







- 8 %

- 75 810 kWh

+ 3 %

+ 3 359 €

→ 42% : part de consommation de l'école

→ Hausse des consommations pour 3 sites : mairie, espace Beausoleil, logement T4 école maternelle

→ Certaines données de consommation de fin 23/début 24 n'ont pas été pris en compte pour privilégier une année calendaire

→ Augmentation de la consommation de 4 sites par rapport à 2023 (mais les données restent inférieures par rapport aux consommations 2022)

Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

Consommation des principaux sites

ALEC
AGENCE LOCALE
DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
DU PAYS DE RENNES

Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

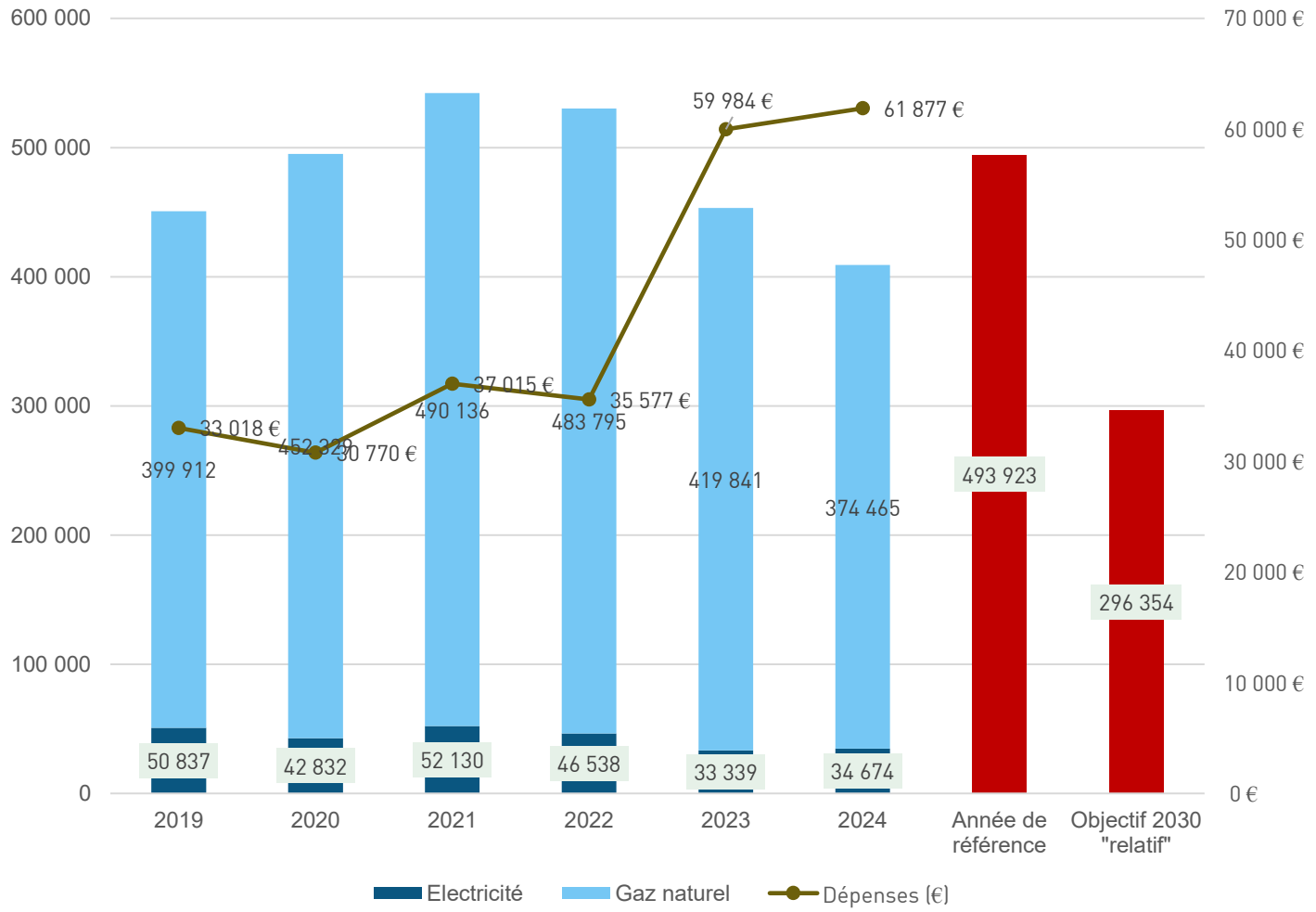
GROUPE SCOLAIRE

Surface : 3 284 m²

Soumis au dispositif réglementaire Eco Energie Tertiaire et au décret BACS

Consommations et dépenses surfaciques :
125 kWh/m²

Moyenne des bâtiments «Scolaire - enfance» du Pays de Rennes :
104 kWh/m²



- 10 %

+ 4 %

- 11 %

Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

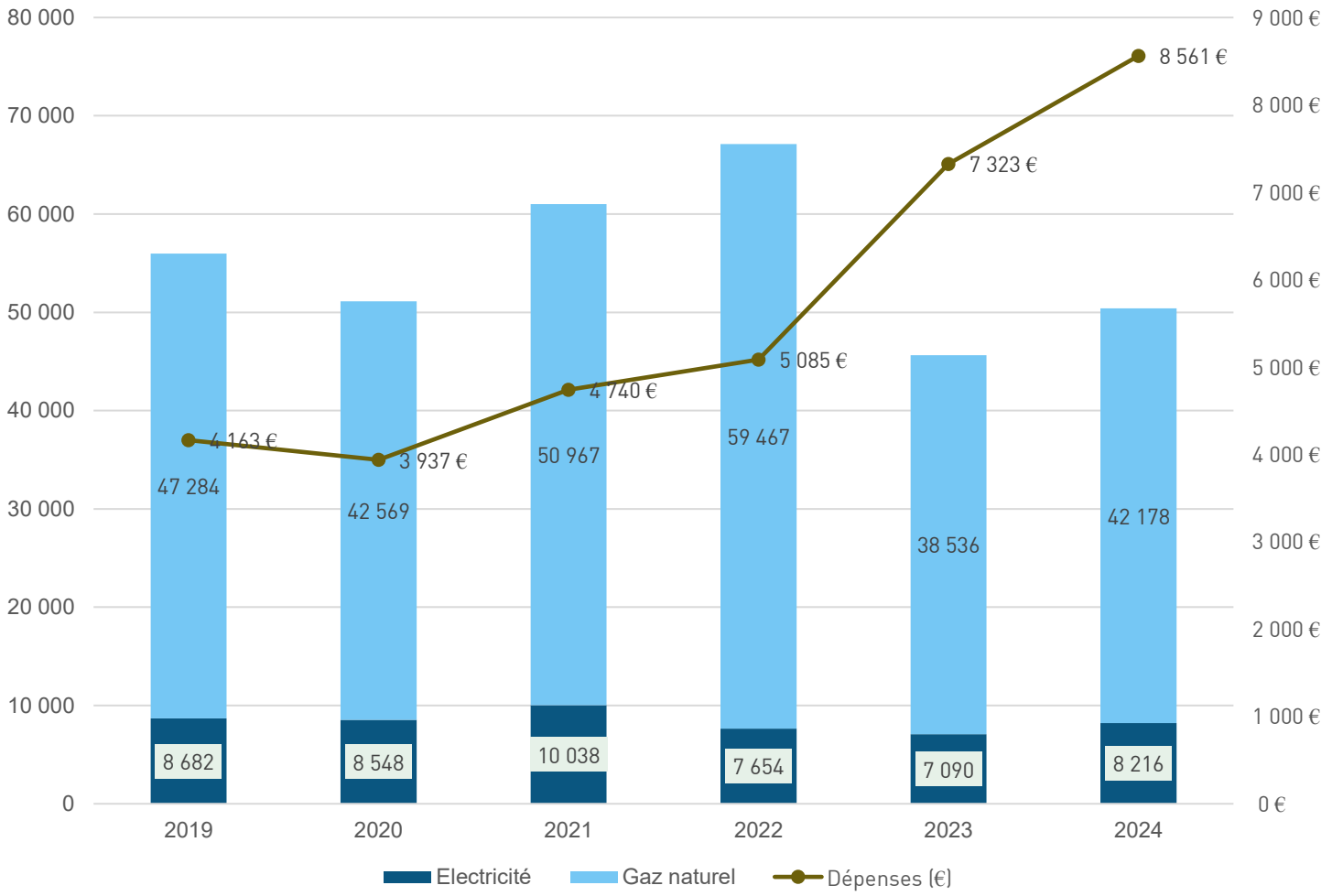
CENTRE DE LOISIRS

Surface : 372 m²

Soumis au dispositif réglementaire Eco Energie Tertiaire

Consommations et dépenses surfaciques :
135 kWh/m²

Moyenne des bâtiments «Scolaire - enfance» du Pays de Rennes :
104 kWh/m²



+ 10 %

+ 16%

+ 9%

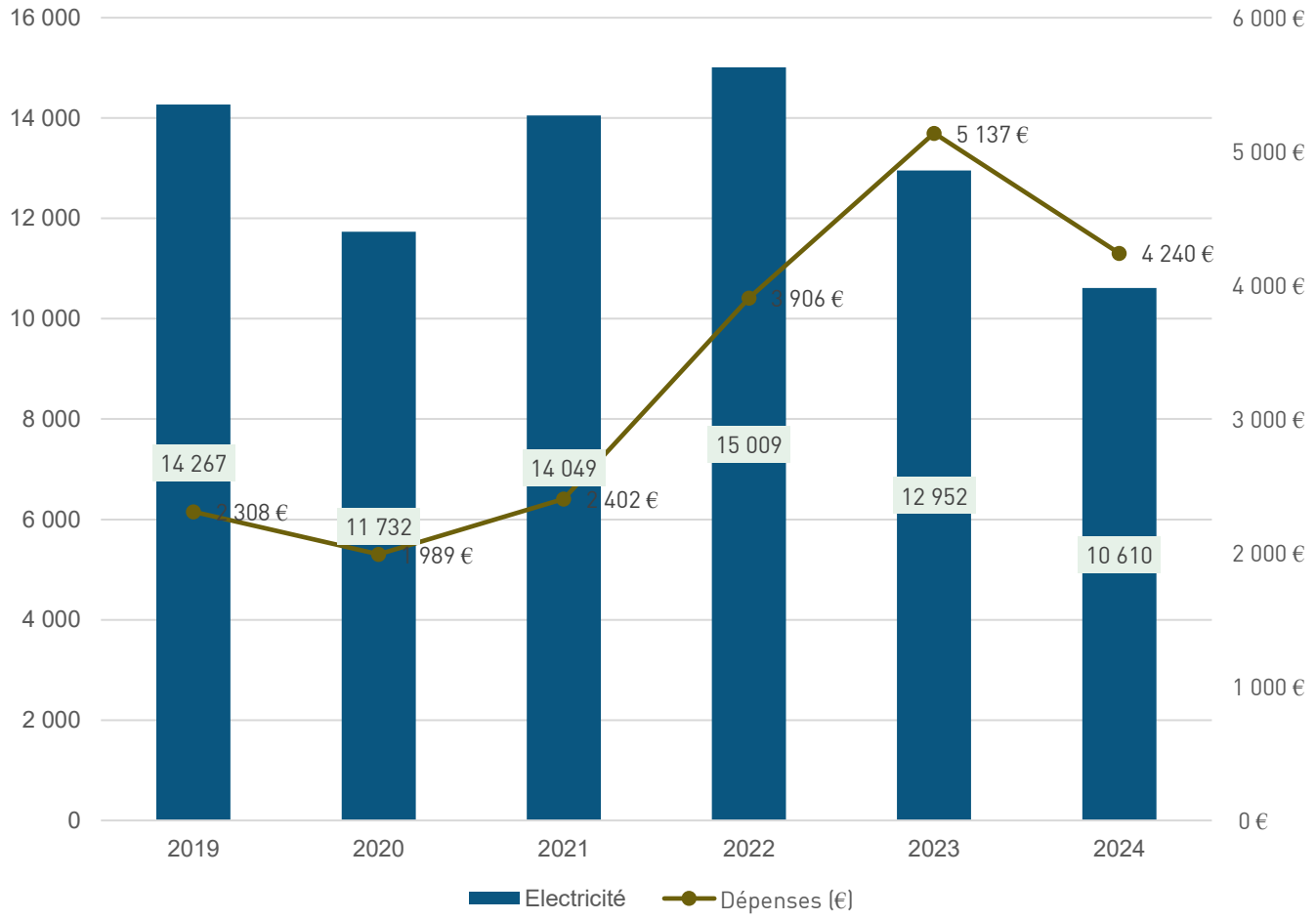
Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

LOCAL PETITE ENFANCE

Surface : 111 m²

Consommations et dépenses surfaciques :
96 kWh/m²

Moyenne des bâtiments «Scolaire - enfance» du Pays de Rennes :
104 kWh/m²



- 18 %

Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

HALL DES SPORTS ET CANTINE

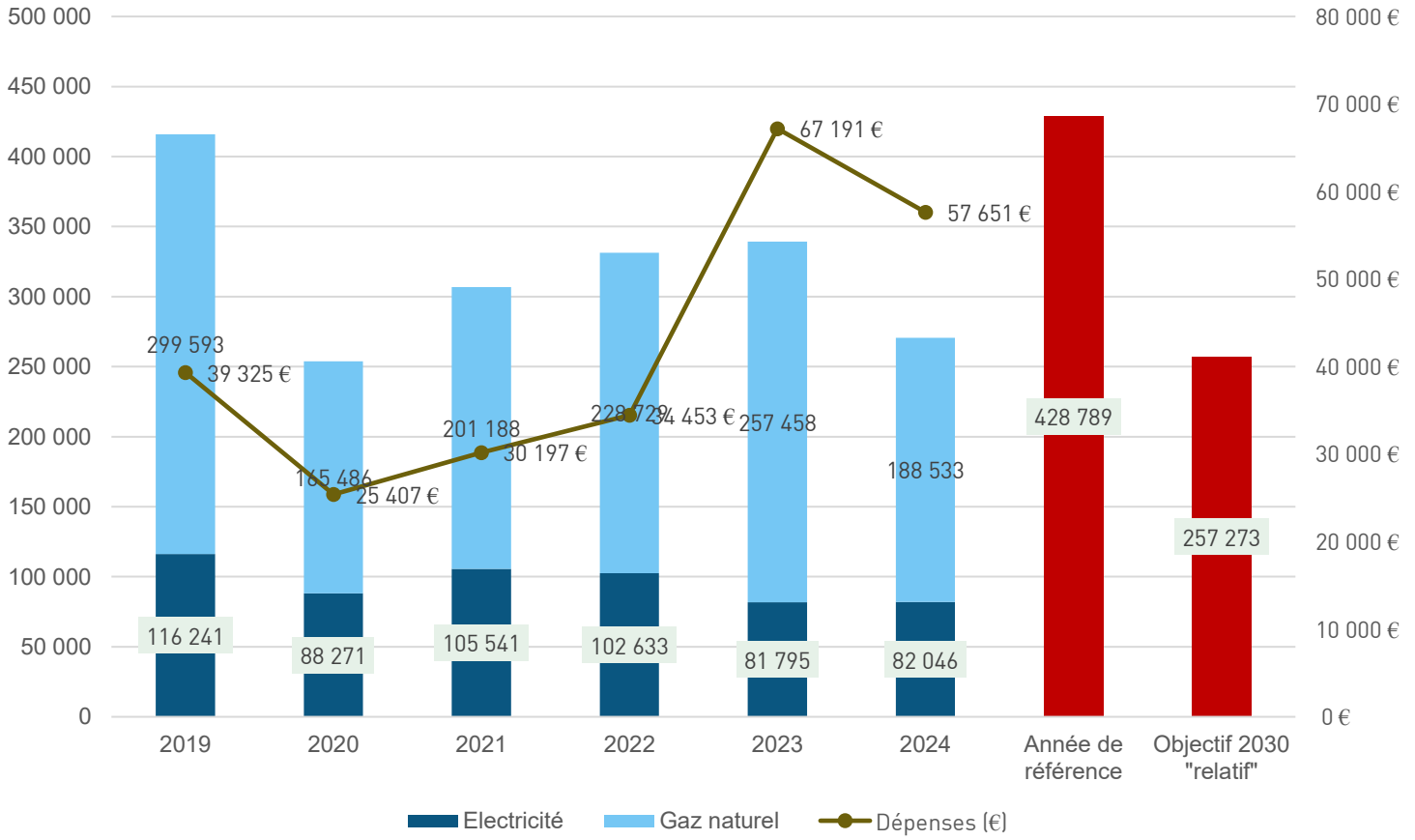
Surface : 3 808 m²

Soumis au dispositif réglementaire Eco Energie Tertiaire

Consommations et dépenses surfaciques :
71 kWh/m²

Moyenne des bâtiments «Restauration» du Pays de Rennes :
191 kWh/m²

Moyenne des bâtiments «Sport» du Pays de Rennes :
65 kWh/m²



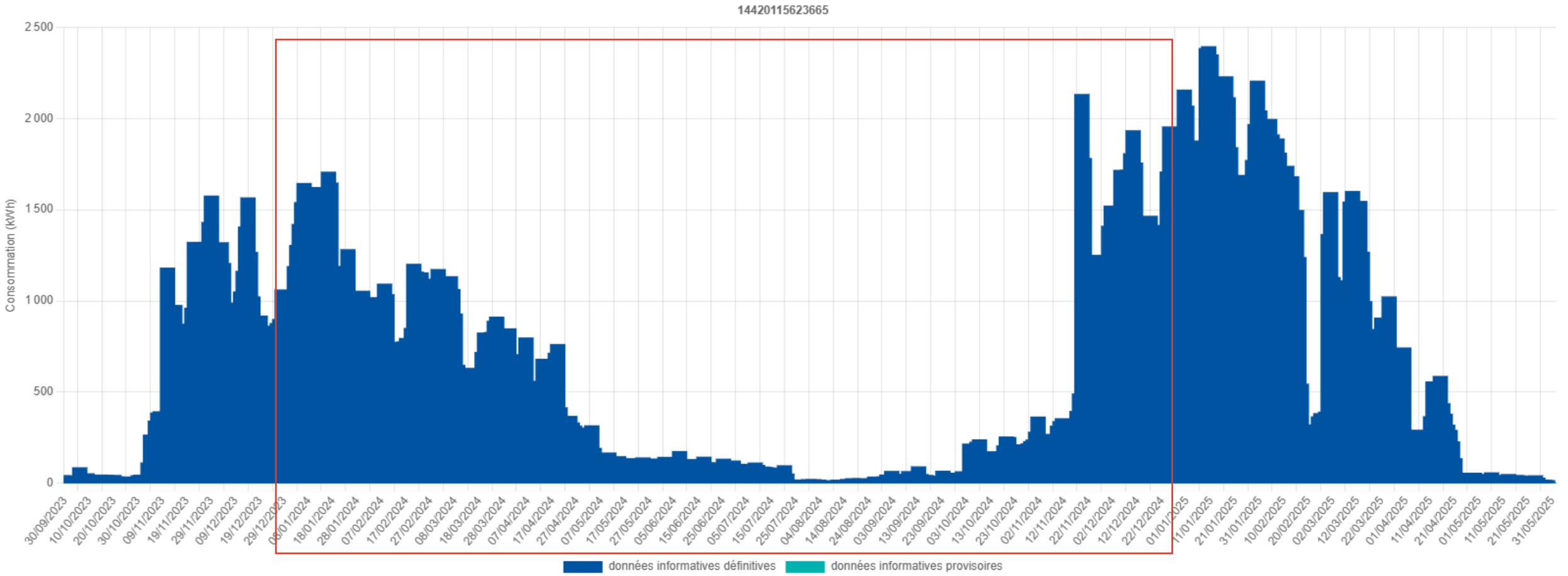
- 20 %

0 %

- 27 %

Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

HALL DES SPORTS ET CANTINE
(courbe de charge GRDF pour les données gaz)



Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

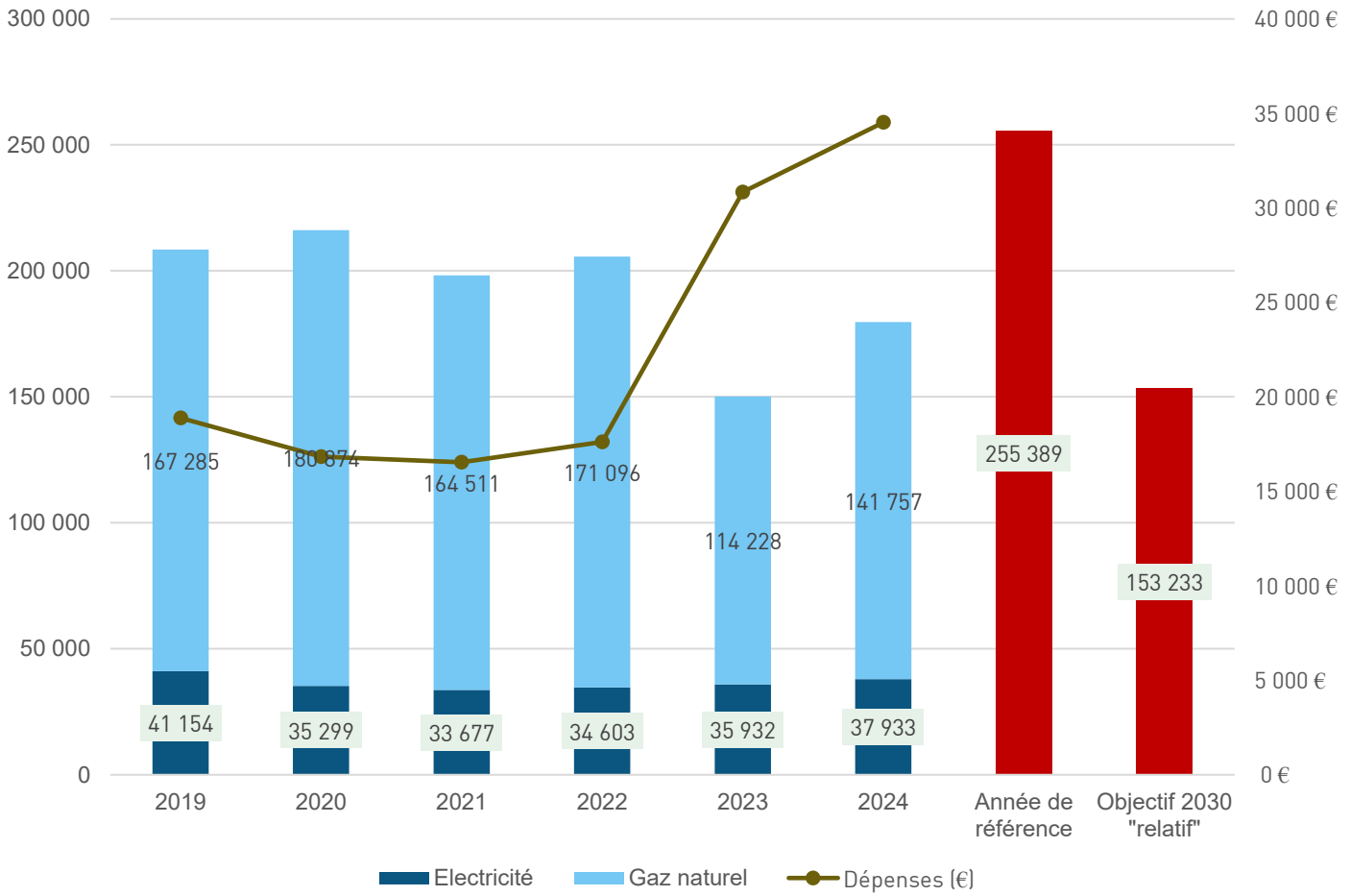
ESPACE BEAUSOLEIL

Surface : 1 755 m²

Soumis au dispositif réglementaire Eco Energie Tertiaire

Consommations et dépenses surfaciques :
102 kWh/m²

Moyenne des bâtiments « socio-culturel » du Pays de Rennes :
83 kWh/m²



+20 %

+ 6%

+ 24 %

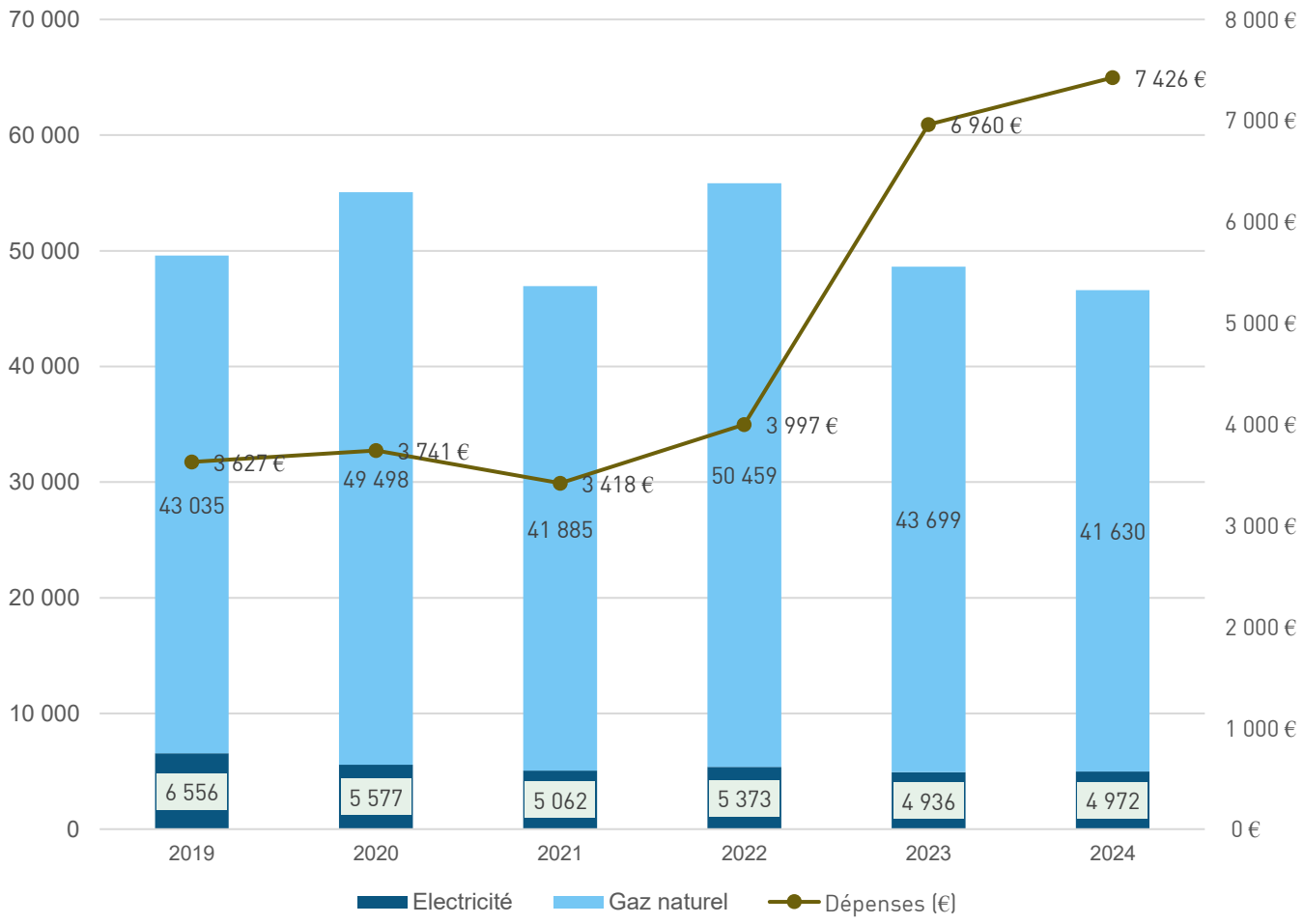
Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

BIBLIOTHEQUE

Surface : 595 m²

Consommations et dépenses surfaciques :
78 kWh/m²

Moyenne des bâtiments « socio-culturel » du Pays de Rennes :
83 kWh/m²



- 4 %

+ 1 %

- 5 %

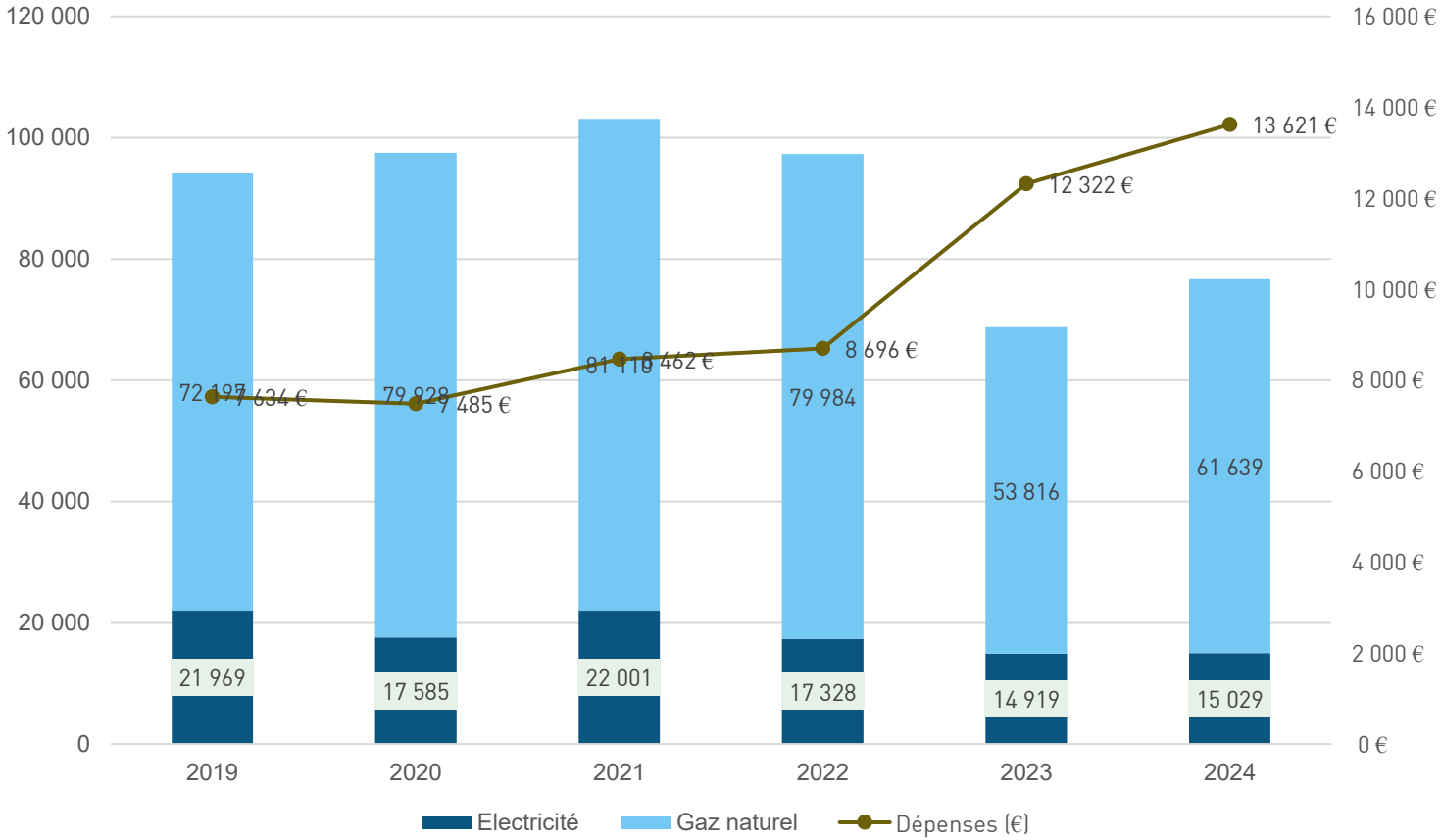
Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

MAIRIE

Surface : 755 m²

Consommations et dépenses surfaciques :
102 kWh/m²

Moyenne des bâtiments « administratif » du Pays de Rennes :
95 kWh/m²



+12 %

+ 1 %

+ 15 %

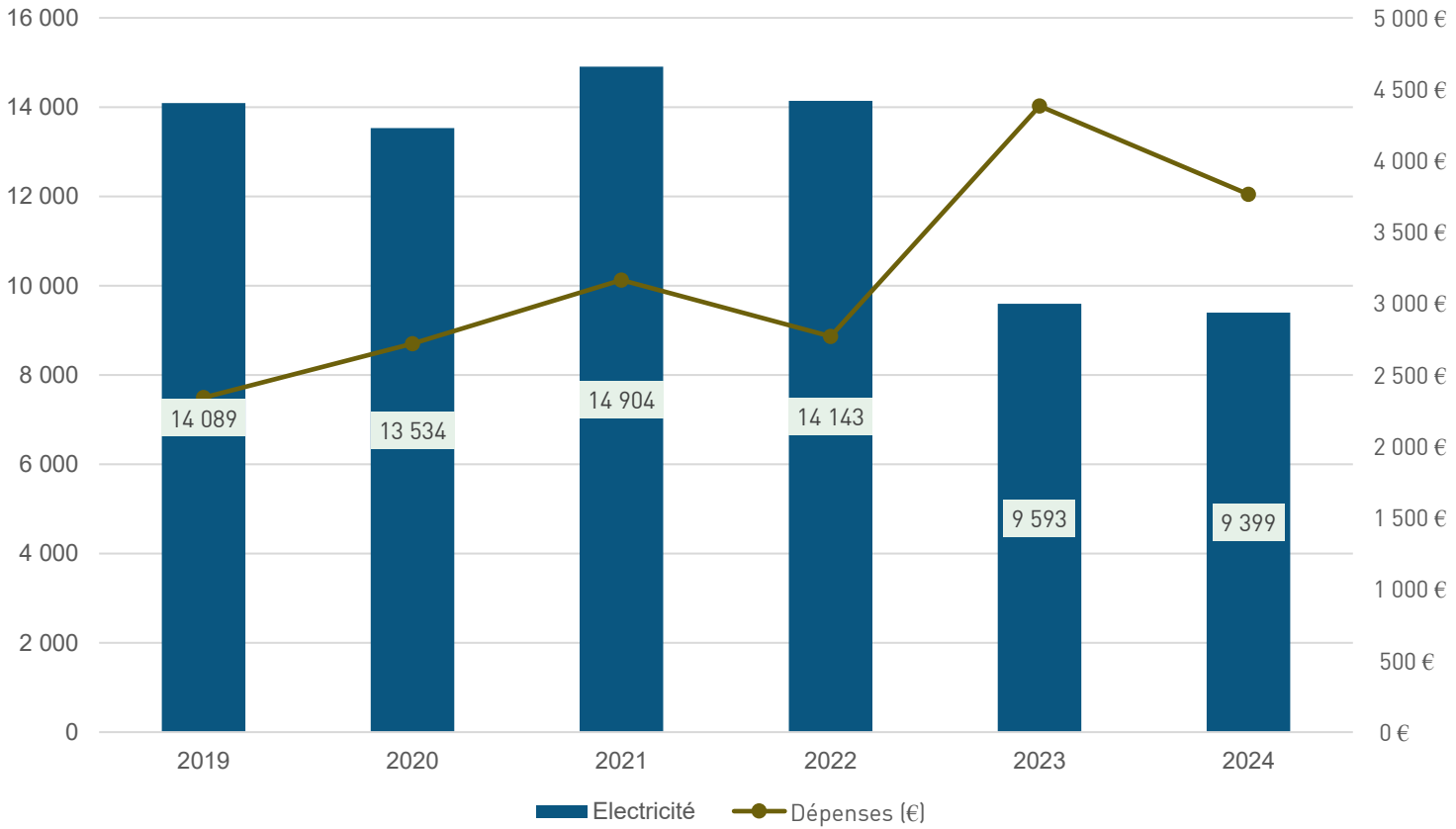
Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

ATELIER COMMUNAL

Surface : 650 m²

Consommations et dépenses surfaciques :
14 kWh/m²

Moyenne des bâtiments « technique » du Pays de Rennes :
46 kWh/m²

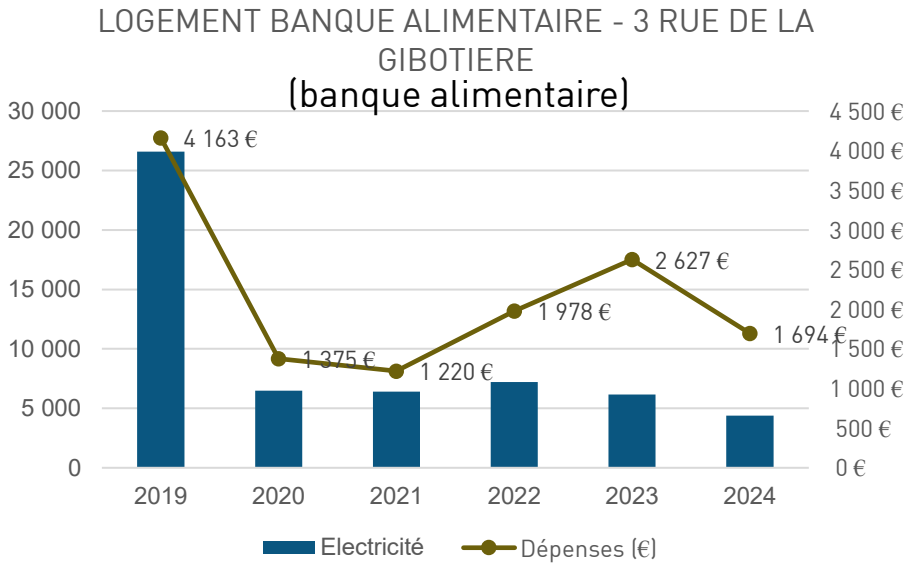


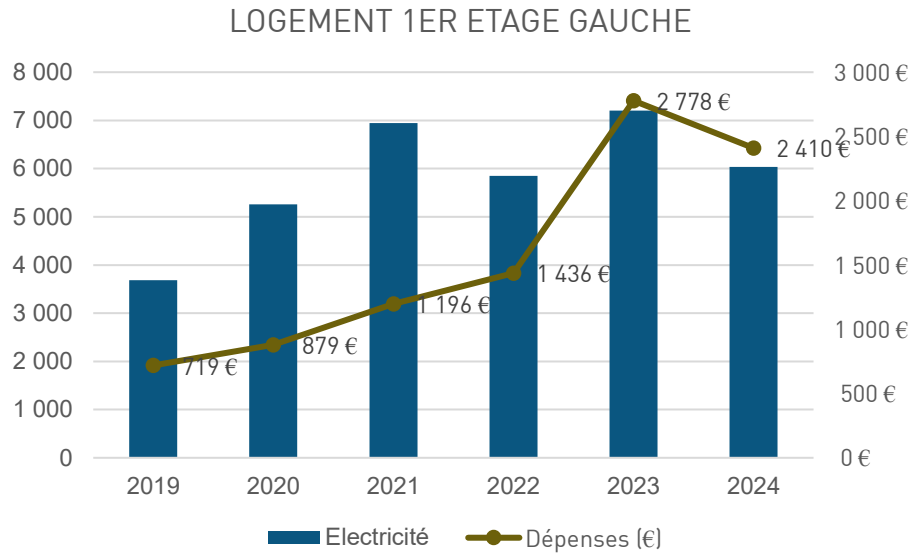
- 2 %

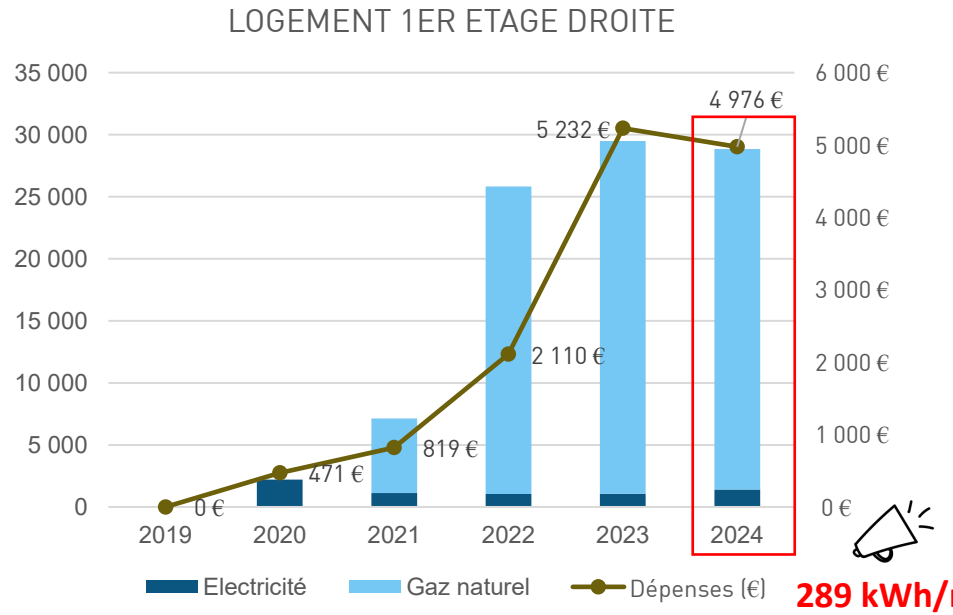
Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

LOGEMENTS

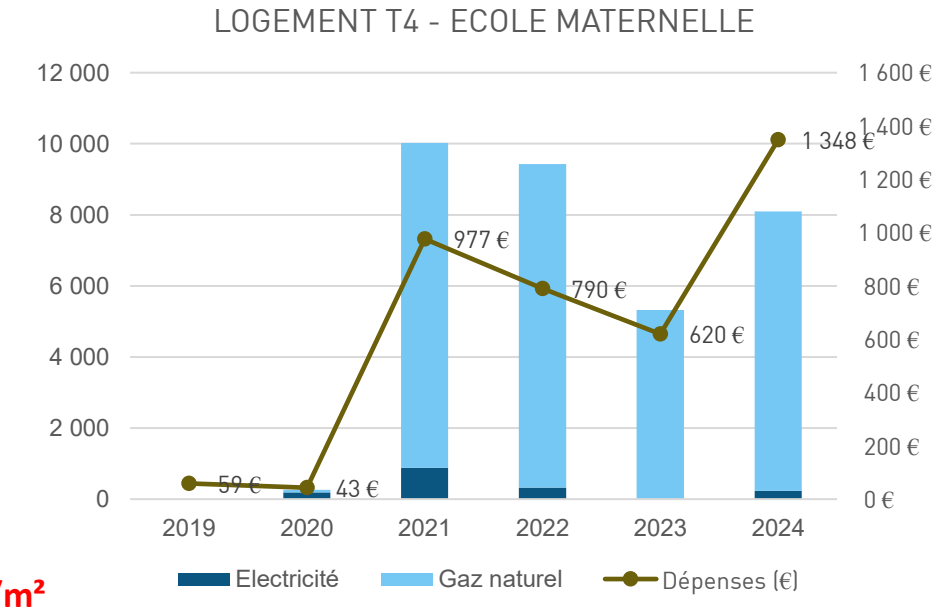
Moyenne des bâtiments « résidentiel » du Pays de Rennes :
177 kWh/m²







289 kWh/m²



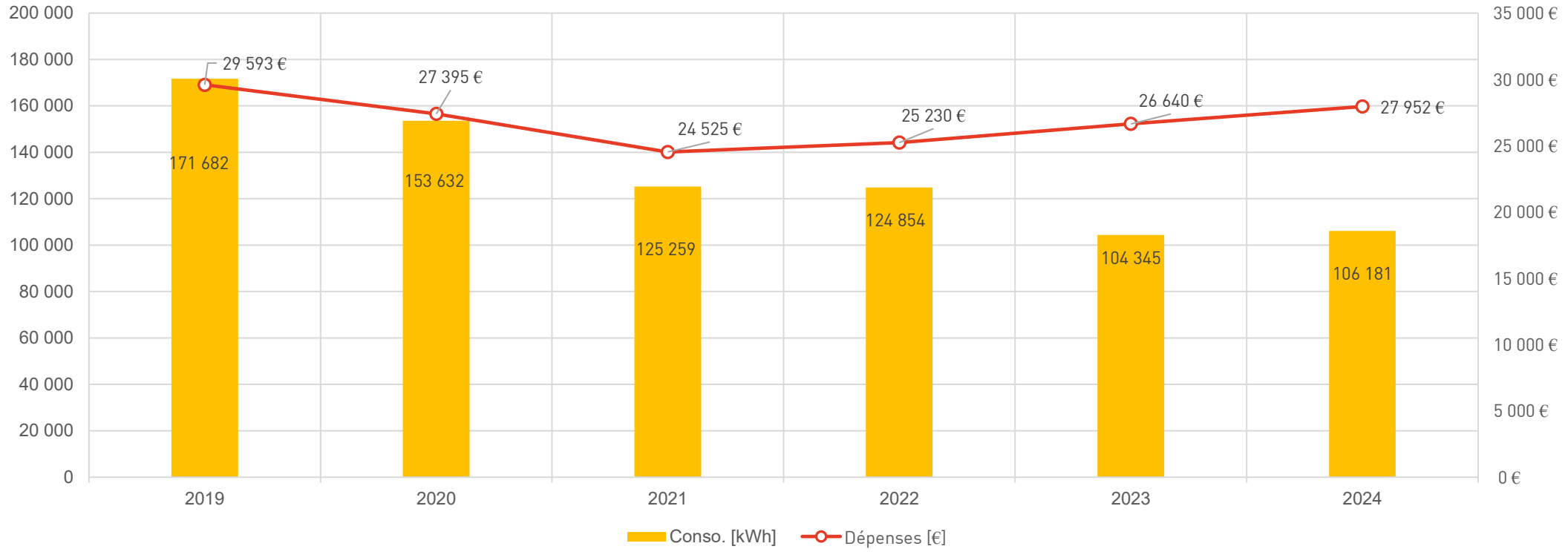
Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

Autres secteurs

ALEC
AGENCE LOCALE
DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
DU PAYS DE RENNES

Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

Secteur éclairage public





+ 2 %

+ 1 836 kWh

+ 5 %

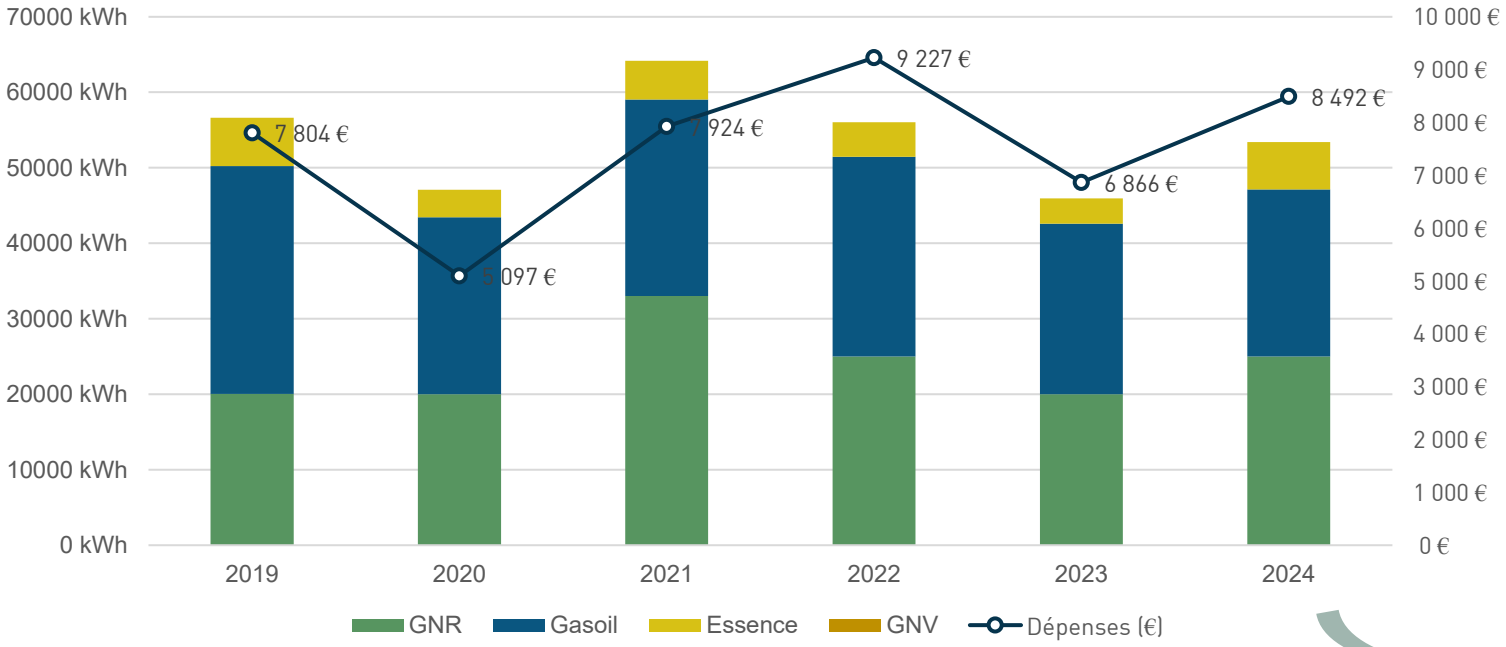
+ 1312 €

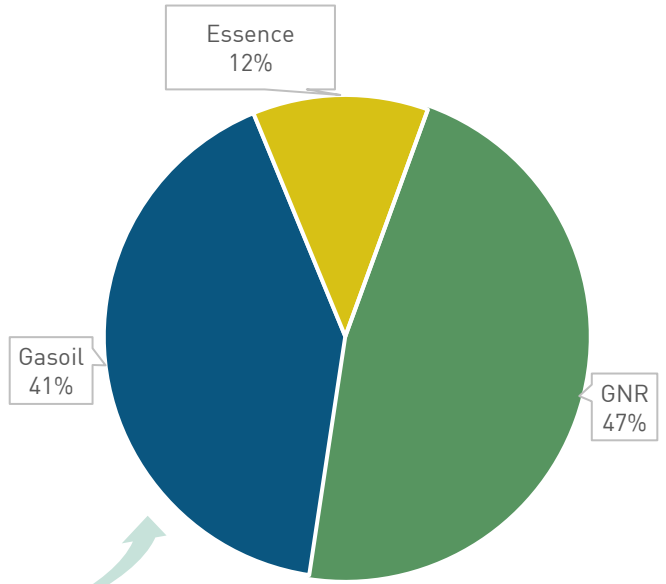
- Compétence Rennes Métropole
- % Part sur le total de l'électricité

- La donnée de consommation 2023 pour l'éclairage public a été modifiée suite aux dernières informations transmises par Rennes Métropole

Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

Secteur carburants







+ 16 %

+ 7447 kWh

+ 24 %

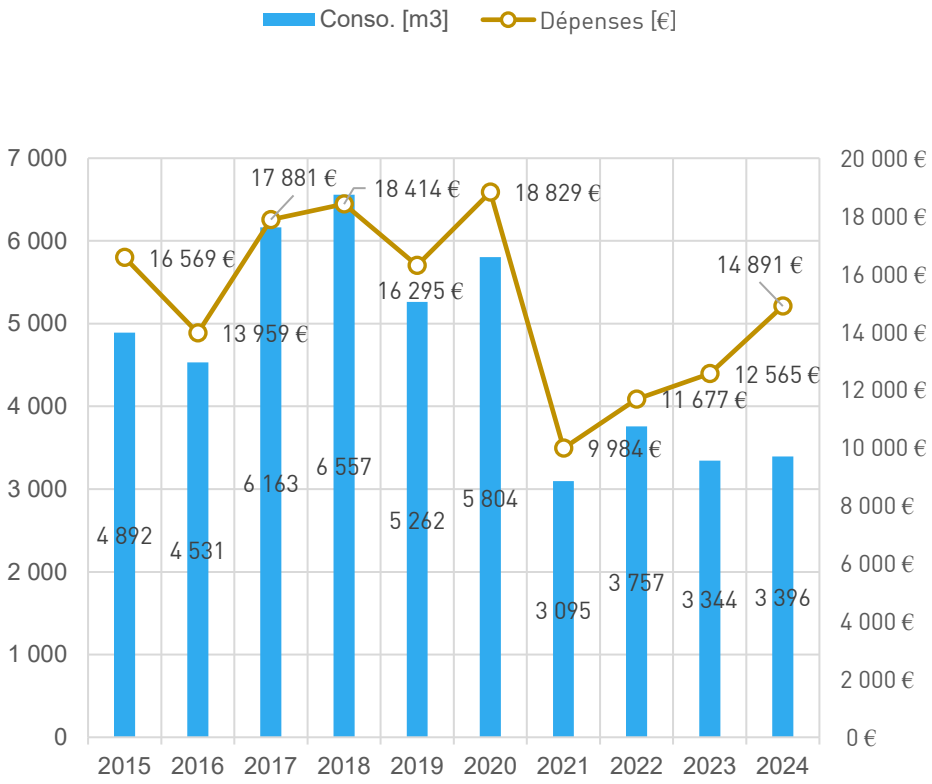
+ 1627 €

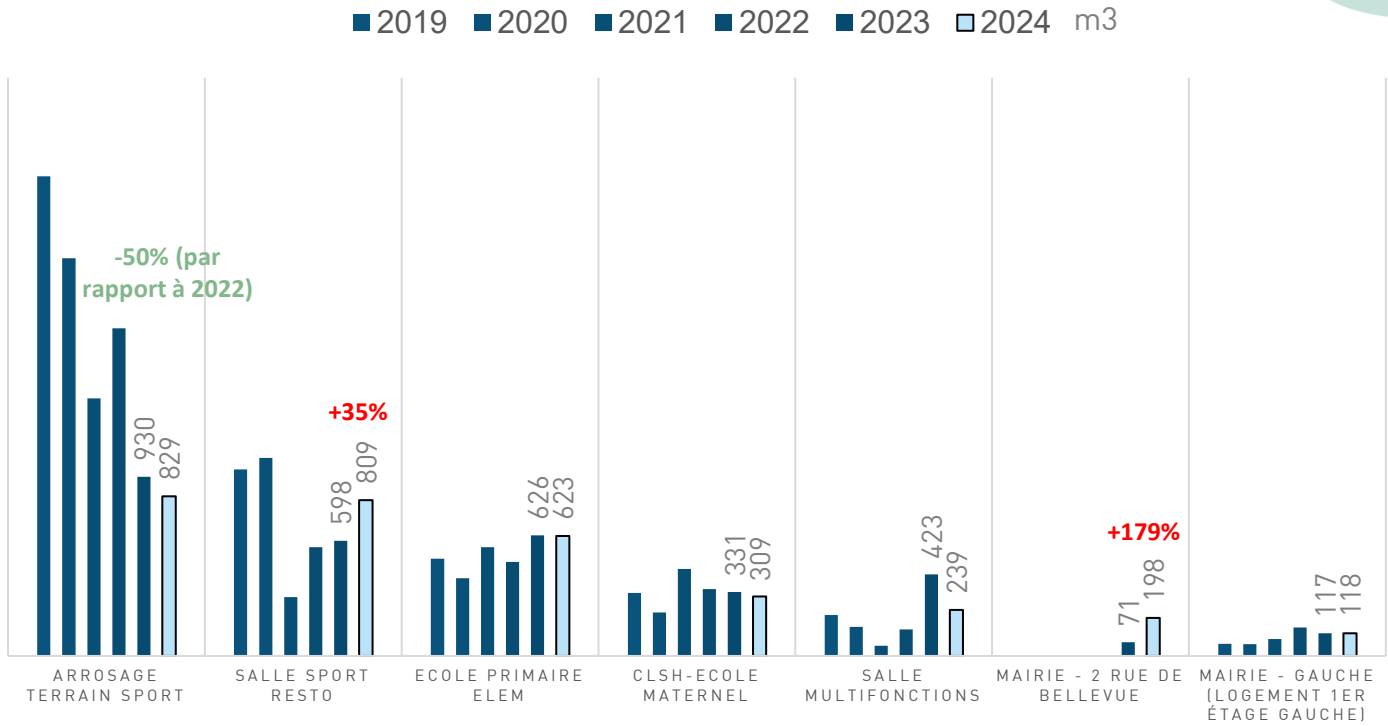
- GNR (+ 25 % / + 501 litres)
- Gasoil (- 2 % / - 47 litres)
- Essence (+ 86 % / + 340 litres)
- GNV (184 litres)

Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

Eau potable

4,4 €/ m³







+ 2 %

+ 52 m3

+ 19 %

+ 2326 €

- Ratio de consommation d'eau par habitant : 1000 litres
- Moyenne communes Pays de Rennes (2023) : 608 litres

- Les 7 sites (sur 17) du graphique ci-dessus représentent 92% de la consommation totale en 2024

Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

Conclusion

ALEC
AGENCE LOCALE
DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
DU PAYS DE RENNES

Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

Bilan des consommations 2023

Energie 1 271 MWh

→ Bâtiments communaux : 89% des consommations
→ Gaz naturel : 67 % des consommations



Gaz à effet de serre 239 tCO2

→ Gaz naturel: 84 % des émissions

Dépenses 241 648€

→ Electricité bâtiment : 38 % des dépenses

Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

Dispositif Éco-Énergie Tertiaire

Les bâtiments assujettis :



Bâtiment
d'une surface égale ou supérieure à 1 000 m² exclusivement alloué à un usage tertiaire.



Toutes parties d'un bâtiment
à usage mixte hébergeant des activités tertiaires et dont le cumul des surfaces est égal ou supérieur à 1 000 m².



Tout ensemble de bâtiments
situés sur une même unité foncière ou sur un même site dès lors que ces bâtiments hébergent des activités tertiaires sur une surface cumulée égale ou supérieure à 1 000 m².

Deux possibilités pour atteindre l'objectif :

1

L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF EN VALEUR RELATIVE (%)

L'objectif correspond à une réduction de la consommation d'énergie finale :

- → par rapport à une année de référence (au choix de l'assujetti) qui ne peut pas être antérieure à 2010 ;
- → incluant tous les usages énergétiques sur une année ;
- → ajustée des variations climatiques (modalités de correction définies par arrêté) ;
- → qualifié par les données d'occupation et d'intensité d'usage correspondantes renseignées par vos soins.

Les valeurs à respecter s'établissent respectivement à partir de la consommation énergétique de référence avec une réduction de -40 % (2030), -50 % (2040) et -60 % (2050).

2

L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF EN VALEUR ABSOLUE

L'objectif est déterminé :

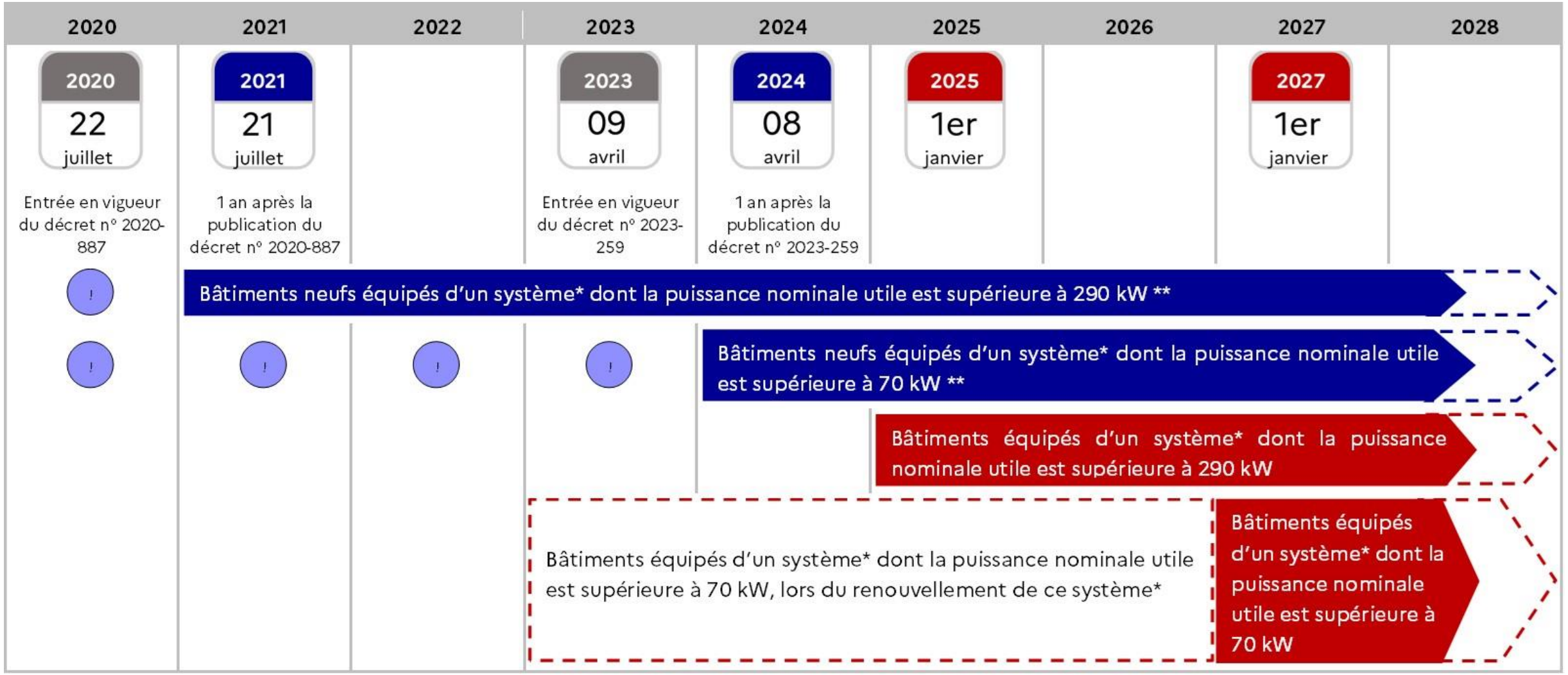
- → pour chaque catégorie d'activité ;
- → incluant tous les usages énergétiques sur une année ;
- → par un seuil exprimé en kWh/m²/an en fonction de la consommation énergétique des bâtiments nouveaux de la même catégorie d'activité et des meilleures techniques disponibles ;
- → en tenant compte d'indicateurs d'intensité d'usage propres à chaque typologie d'activité.

Les valeurs à respecter sont fixées par arrêté avant le début de chaque décennie et les objectifs doivent être atteints à chaque échéance (2030, 2040, 2050).

Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

Décret BACS

Systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments



Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

Obligation de solarisation ou végétalisation des toitures

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Contexte réglementaire

Attention : les toitures des bâtiments soumis au L.171-5 doivent intégrer ces installations en toiture dès le 1er janvier 2028

Pourcentage minimal de toiture à couvrir	30 %	40 %	50 %	X%
	2024	2025	2026	2027	2028
Typologies	Construction neuves et rénovations lourdes (L.171-4)				Bâti existant (L.171-5)
Bureau	1000 m²	500 m²			500 m²
Bati commercial	500 m²				500 m²
Bati industriel, artisanal ou entrepôt	500 m²				500 m²
Hangars non ouverts au public ou faisant l'objet d'une exploitation commerciale	500 m²				500 m²
Parcs de stationnement couverts accessibles au public	500 m²				500 m²
Bati administratif		500 m²			500 m²
Hôpitaux		500 m²			500 m²
Equipements sportifs, récréatifs et de loisir		500 m²			500 m²
Bati scolaire ou universitaire		500 m²			500 m²

Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

ALEC

AGENCE LOCALE
DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
DU PAYS DE RENNES

Merci pour votre attention !

ÉNERGIE ET CLIMAT, AGIR ENSEMBLE POUR MIEUX VIVRE AUJOURD'HUI ET DEMAIN !

104 boulevard Georges Clemenceau 35 200 Rennes
02 99 352 350 - contact@alec-rennes.org - www.alec-rennes.org
Facebook : @alecrennes / Twitter : @ALEC_Rennes

Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

Le Conseil en Energie Partagé – CEP

Améliorer les performances de votre patrimoine communal

Faire monter en compétence les acteurs de la rénovation

Être exemplaire dans la transition énergétique

Inciter les habitants à passer à l'action



Les +

Un suivi des consommations et dépenses d'énergie et d'eau de votre patrimoine

Un accompagnement personnalisé et des solutions pour agir concrètement

Un panel d'actions diversifiées
voir le catalogue

Déjà 56 communes adhérentes au CEP !

Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

Le Fonds Chaleur

Financer les projets d'énergies renouvelables

Accompagnement gratuit, neutre et indépendant pour les projets de production de chaleur



Les +

- Etudes préalables
- Aide à la sélection du maître d'oeuvre
- Montage du dossier de demande de subvention
- Accompagnement lors de la réalisation du projet
- Accompagnement au suivi des résultats et/ou consommations

Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

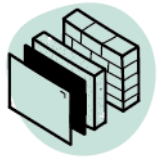
Les certificats d'économies d'énergie - CEE



Récupérer une partie de l'investissement via la valorisation financière des travaux



Maîtriser ses factures grâce aux gains d'économies d'énergie



Rénover ses installations et bâtiments en intégrant les enjeux énergétiques

Depuis 2013 :

800 000 € valorisés pour **447** opérations sur **49** communes

→ www.alec-rennes.org/cee

Les étapes



La commune sollicite son ou sa conseiller·e CEP pour vérifier l'éligibilité des opérations avant travaux



La commune transmet ses justificatifs (devis signés/factures) après travaux



L'ALEC vérifie les pièces justificatives, puis prépare les attestations à signer par la commune et les entreprises



L'ALEC procède au dépôt de l'ensemble des pièces sur la plateforme dédiée



L'ALEC vend les CEE après validation par le Pôle National des CEE puis reverse les recettes aux communes.

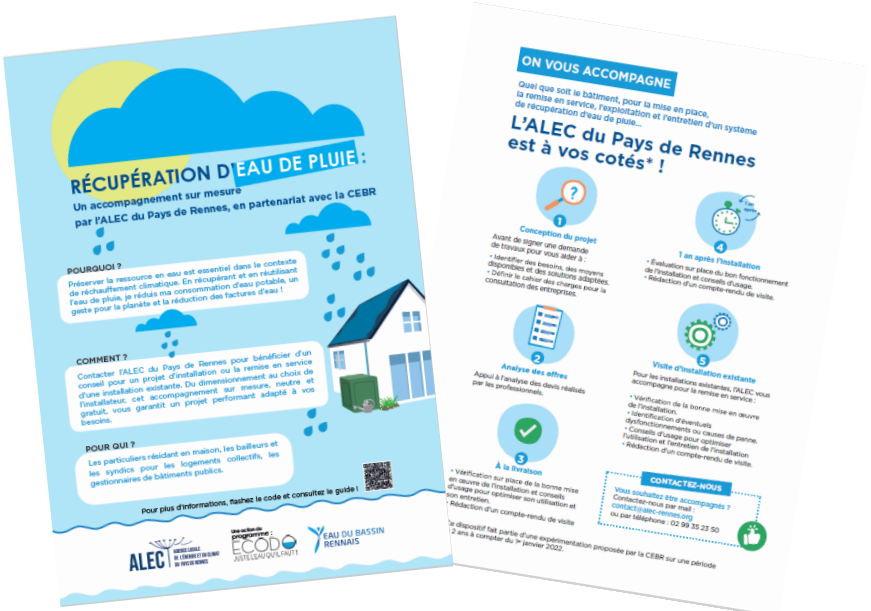
Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20250909-D_2025_87-DE

La Récupération d'Eau de Pluie

Préserver la ressource en eau en récupérant et en réutilisant l'eau de pluie.

Profiter d'un accompagnement sur mesure, neutre et gratuit, garantissant un projet performant adapté à vos besoins.

Déjà 20 projets accompagnés !



Voir le catalogue en ligne

Les étapes

1. Conception du projet
2. Appui à l'analyse des devis réalisés par des professionnels
3. A la livraison, vérification de l'installation et conseils d'usage
4. Evaluation après 1 an d'installation
5. Aide à la remise en service d'installations existantes